

La France passera-t-elle le test des Objectifs de développement durable (ODD) ?

Une évaluation des nouveautés et des défis des ODD pour la France

Elisabeth Hege, Julie Vaillé, Damien Demailly, Laura Brimont (Iddri)

ODD : MIROIR DES FORCES ET DES FAIBLESSES DE LA FRANCE

En 2015, les Nations unies ont adopté les Objectifs du développement durable (ODD) et l'Agenda 2030 pour le développement. La France a su résoudre des défis majeurs dans son processus de développement, d'autres sont à relever, que les ODD peuvent permettre d'identifier. Notre analyse non exhaustive de 29 cibles montre que la France court le risque de ne pas atteindre plus de la moitié d'entre elles d'ici à 2030, notamment en matière de pauvreté, d'égalité entre les sexes ou à l'école, de biodiversité. L'atteinte des ODD est donc un enjeu pour la France, et les défis à relever ne sont pas uniquement environnementaux.

DE NOUVEAUX ENGAGEMENTS

Les ODD comportent des engagements nouveaux pour la France – parfois « aspirationnels », utopiques diraient certains – sur la réduction des inégalités de revenu par exemple, et plus généralement sur des enjeux majeurs dans le contexte national mais dépourvus d'objectifs chiffrés. Ce sont autant d'opportunités pour la société civile de renforcer ses actions de plaidoyer et pour le gouvernement de se saisir de ces nouvelles cibles pour orienter son action. Si dans le domaine de l'environnement les objectifs onusiens sont moins ambitieux que ceux que la France s'est déjà fixés, la société civile – comme le gouvernement – peut bâtir sur l'universalité des ODD pour construire des alliances au-delà des frontières nationales ou sur leur indivisibilité pour apporter des solutions intégrées aux enjeux environnementaux.

DE LA MESURE À LA MISE EN ACTION

Il est indispensable que tous les acteurs en France prennent conscience des engagements pris en souscrivant aux ODD, à commencer par l'État. Une prochaine étape nécessaire à leur mise en œuvre par le gouvernement est la réalisation d'un état des lieux partagé des forces et faiblesses de la France. D'autres étapes seront nécessaires : évaluer les politiques publiques en cours, aligner sur 2030 ses propres objectifs, garantir que le processus institutionnel français soit à la hauteur de l'ambition, profiter de l'universalité des ODD pour coopérer avec les autres pays. Une question qui demeure ouverte est celle de la priorisation des objectifs et des actions à entreprendre, et l'élaboration d'un tableau de bord restreint, lisible, des ODD pour la France. Nous pensons que cette priorisation doit et peut se faire tout en prenant en compte l'indivisibilité des ODD.

Copyright © 2017 Iddri

En tant que fondation reconnue d'utilité publique, l'Iddri encourage, sous réserve de citation (référence bibliographique et/ou URL correspondante), la reproduction et la communication de ses contenus, à des fins personnelles, dans le cadre de recherches ou à des fins pédagogiques. Toute utilisation commerciale (en version imprimée ou électronique) est toutefois interdite.

Sauf mention contraire, les opinions, interprétations et conclusions exprimées sont celles de leurs auteurs, et n'engagent pas nécessairement l'Iddri en tant qu'institution ni les individus ou les organisations consultés dans le cadre de cette étude.

Citation : Hege, E., Vaillé, J., Demailly, D., Brimont, L. (2017). La France passera-t-elle le test des Objectifs de développement durable (ODD) ? Une évaluation des nouveautés et des défis des ODD pour la France, *Studies* N°02/17, Iddri, Paris, France, 48 p.

☆☆☆

Ce travail a bénéficié d'une aide de l'État gérée par l'Agence nationale de la recherche au titre du programme « Investissements d'avenir » portant la référence ANR-10-LABX-01.

Les auteurs tiennent à remercier l'ensemble des experts consultés pour élaborer cette étude : Michel Colombier, Sébastien Treyer, Yann Laurens, Julien Rochette, Aleksandar Rankovic, Nicolas Berghmans et Lucas Chancel (Iddri), Manuel Domergue (Fondation Abbé Pierre), Christophe Deconinck (expert en éducation), Sophie Laurence (Médecins du Monde), Bruno Rivalan (Global Health Advocates), Frédéric Le Manach (Bloom Association), Flore Berlingen (Zero Waste France). Si leur apport a été déterminant, les choix qui ont été faits dans cette étude sont *in fine* ceux des auteurs.

Cette publication a également bénéficié des commentaires reçus, sur sa version préliminaire, de la part de différents acteurs du développement durable en France, et en particulier le Commissariat général au développement durable (CGDD), le ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, le Partenariat français pour l'eau (PFE) et l'Association 4D. Là encore, si ces contributions ont permis d'enrichir l'étude, ses conclusions demeurent celles des auteurs.

☆☆☆

Pour toute question sur cette publication, merci de contacter :

Elisabeth Hege – elisabeth.hege@iddri.org

ISSN 2258-7535

La France passera-t-elle le test des Objectifs de développement durable (ODD) ?

Une évaluation des nouveautés et des défis des ODD pour la France

Elisabeth Hege, Julie Vaillé, Damien Demailly, Laura Brimont (Iddri)

1. LES ODD : DE L'INTENTION À LA MESURE	5
2. LES ODD EN FRANCE	7
3. OBJECTIFS DE CETTE ÉTUDE	8
4. MÉTHODOLOGIE	9
5. RÉSULTATS	10
6. DISCUSSION DES RÉSULTATS	15
La France est-elle sur la voie des ODD ?	15
Faut-il prioriser les ODD ?	15
Les ODD apportent-ils de nouveaux objectifs pour la France ?	16
7. CONCLUSION	18
ANNEXES	20
Annexe 1. Fiches thématiques des 29 cibles retenues	20
Annexe 2. Comparaison des objectifs chiffrés que les ODD apportent et des objectifs « officiels » d'ores et déjà adoptés par la France	41
Annexe 3. Étape 1 de sélection des cibles	45
RÉFÉRENCES	46

1. LES ODD : DE L'INTENTION À LA MESURE

Malgré la prolifération d'engagements politiques internationaux, les modèles de développement sont encore loin d'être durables. L'année 2016 a battu des records de température, les ressources naturelles continuent de se dégrader dans de nombreux endroits de la planète, la croissance mondiale de ces 25 dernières années n'a pas réussi à éradiquer la pauvreté ni les inégalités, et l'accès à l'éducation et à la santé n'est pas garanti pour tous. Face à ces écueils, les Objectifs de développement durable (ODD) adoptés en septembre 2015 par l'Assemblée générale des Nations unies constituent la dernière avancée de la communauté internationale pour engager des transformations profondes de nos modèles de développement.

Ces 17 ODD, qui concernent des enjeux environnementaux, économiques et sociaux, se déclinent en 169 cibles souvent dotées d'indicateurs de suivi et d'objectifs chiffrés, que tous les pays du monde – individuellement ou collectivement¹ – se sont engagés à atteindre d'ici à 2030 (cf. Encadré 1). Ils sont au cœur de « l'Agenda 2030 pour le développement durable » adopté par la communauté internationale : universel, il concerne aussi bien les pays en développement que les pays industrialisés.

1. Certaines cibles quantifiées doivent être atteintes au niveau mondial (ex. 12.3, « réduire de moitié à l'échelle mondiale le volume de déchets alimentaires par habitant »), tandis que d'autres nécessitent d'être atteintes au niveau national (ex. 1.2, « réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges souffrant d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays »).

Petit lexique des ODD

- Les ODD sont organisés en trois niveaux. Le premier niveau est celui des objectifs (17), qui concernent chacun un volet du développement durable : pauvreté, faim, santé et bien être, éducation, égalité entre les sexes, eau, énergie, travail, industrie, inégalités, villes, consommation et production responsables, changement climatiques, océans, biodiversité terrestre, paix et justice, partenariats international pour la réalisation des objectifs.
- Chaque ODD est ensuite défini par des cibles à atteindre d'ici à 2030 (169). Leur nombre varie en fonction de l'ODD considéré : de 5 cibles pour les ODD 5 (égalité entre les sexes) et 13 (changement climatique) à 19 cibles pour l'ODD 17 (Partenariat mondial pour la réalisation des objectifs). On peut distinguer les cibles de résultats et les cibles de moyens (ex. transferts de technologies, réformes du commerce international). Ces cibles de moyens sont au nombre de 43, une ou deux dans chaque ODD et un grand nombre dans l'ODD 17 sur le Partenariat mondial pour la réalisation des objectifs.
- Les cibles sont souvent quantifiées, comme lorsqu'elles mentionnent « la réduction d'un tiers du taux de mortalité due aux maladies non transmissibles d'ici à 2030 », et aussi occasionnellement « aspirationnelles », certains diraient utopiques (le plein emploi par exemple). Mais elles peuvent aussi être non quantifiées comme lorsqu'elles demandent « d'assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes ».
- Les cibles sont dotées d'un ou plusieurs indicateurs de suivi. La cible 3.4 par exemple – sur les maladies non transmissibles et la santé mentale – se décline en plusieurs indicateurs de suivi, dont le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles. La multiplicité des indicateurs vient notamment de la multi-dimensionnalité des cibles, à l'image de la cible 4.1. sur l'éducation qui vise à garantir que « toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité les dotant d'acquis véritablement utiles ». Toutes ces dimensions ne font pas encore

l'objet d'un accord entre les experts associés à l'ONU, qui continuent à développer la batterie d'indicateurs : dans le langage onusien, les indicateurs de Tiers 1 sont robustes du point de vue conceptuel, méthodologique et de la disponibilité des données ; les indicateurs du Tiers 2 ne disposent pas de suffisamment de données ; ceux du Tiers 3 sont encore à développer. Pour certaines dimensions des cibles, la Commission statistique onusienne ne prévoit pas d'indicateur alors même que ces dimensions peuvent être importantes et particulièrement pertinentes dans le contexte d'un pays. Une manière de résoudre ce problème pour la mise en œuvre nationale est d'ajouter des indicateurs nationaux. C'est ce qu'a fait l'Allemagne, par exemple, quand elle a aligné sa stratégie du développement durable sur les ODD.

Les ODD peuvent être vus comme la fusion de deux processus internationaux : les Sommets de la Terre (1972, 1992 et 2002), qui depuis 40 ans ont mis les enjeux environnementaux sur l'agenda international ; et les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), huit objectifs adoptés par la communauté internationale en 2000 et à atteindre en 2015, et qui concernaient les pays en développement et les besoins des plus pauvres (lutte contre la pauvreté, la faim ou la mortalité infantile, accès à l'éducation, etc.).

Si la première nouveauté des ODD par rapport à ces deux processus est leur caractère universel – tous les pays se sont engagés sur les mêmes objectifs –, la seconde réside dans l'intégration de l'environnement et du développement dans un même cadre d'objectifs. C'est un changement par rapport aux OMD où la protection de l'environnement avait été marginalisée, et par rapport aux Sommets de la Terre qui laissaient peu de place aux enjeux économiques et sociaux. Ce faisant, les ODD reflètent davantage l'ambition première du développement durable, celle d'un développement conjoint des sphères économique, sociale et environnementale dans le cadre d'une gouvernance renouvelée, plus intégrée et faisant place à la société civile et aux droits des citoyens. « L'indivisibilité » est d'ailleurs l'un des maîtres mots de l'Agenda 2030 : les ODD et leurs cibles sont tous liés, et les gouvernements nationaux sont appelés à dépasser une approche purement sectorielle (l'eau d'un côté et l'agriculture de l'autre par exemple) et à considérer l'Agenda 2030 comme un « paquet » d'objectifs cohérents à atteindre ensemble.

Si, pour les pays en développement, les ODD constituent un élargissement des OMD à tous les enjeux du développement durable et en particulier environnementaux, pour les pays industrialisés, l'évolution est double par rapport aux Sommets de la Terre. Non seulement les gouvernements

se sont engagés sur des enjeux économiques et sociaux, mais – c'est un changement majeur – ces engagements ne se bornent pas à des engagements de principe et prennent la forme de cibles plus ou moins précises, d'indicateurs et surtout d'objectifs chiffrés à atteindre d'ici à 2030. Grâce au Sommet de Rio 1992 et à ses Agendas 21, une impulsion majeure avait été donnée pour lancer des processus de planification concertée en matière de développement durable dans les collectivités territoriales ; désormais, les performances et les progrès des États vers le développement durable peuvent être évalués et comparés à d'autres pays – tout comme ils le sont sur quelques dossiers spécifiques comme le changement climatique –, grâce à un cadre d'évaluation universel. Les Sommets de la Terre énonçaient souvent de grandes intentions, les ODD en apportent la mesure.

La réalisation des ODD est l'affaire de tous : les gouvernements d'abord, mais aussi les entreprises, les associations, les syndicats. Ces derniers ne sont pas uniquement des *acteurs de la redevabilité* des gouvernements, ils ne font pas que tenir l'État comptable de ses engagements, ils sont aussi des *acteurs opérationnels* du changement, du développement durable, via leurs actions de terrain, l'innovation dans leurs modèles économiques ou dans les technologies. Les gouvernements internationaux, les bailleurs et les organisations internationales, ONU en tête, ont évidemment un rôle à jouer. Dans cette étude, néanmoins, nous faisons le choix de nous intéresser en particulier aux gouvernements nationaux et aux conditions auxquelles les ODD peuvent contribuer à transformer les stratégies publiques à cette échelle nationale, et à influencer l'agenda politique d'un pays, en l'occurrence la France.

Les ODD peuvent soutenir de nouvelles stratégies publiques d'abord à travers la pression exercée par les pairs et par la société civile : la résolution adoptée en septembre 2015 ne constitue pas un acte juridiquement contraignant pour les gouvernements, dans le sens où aucune sanction ou mesures obligatoires ne sont prévues. L'hypothèse est que le suivi des ODD par les Nations unies, les autres gouvernements, mais aussi la société civile, incite un État à opérer des changements, car sa performance peut être évaluée et comparée à d'autres États. Cette pression peut s'avérer particulièrement efficace lorsqu'elle est accompagnée, comme ici, d'un cadre d'évaluation commun des performances, à travers des cibles et des indicateurs mesurables, et d'un « lieu » d'évaluation : le Forum politique de haut niveau (FPHN, *HLPF* en anglais, pour *High-Level Political Forum*). C'est dans ce Forum que seront discutés chaque année les progrès réalisés ou non par les gouvernements,

sous l'œil attentif de la société civile². Parallèlement au FPHN, chaque pays est invité à mettre en place un processus de mise en œuvre des ODD au niveau national, où la société civile locale peut également mettre la pression sur les États pour que des actions soient entreprises, suivre les progrès réalisés et les comparer à ceux d'autres pays. Mais les ODD ne sont pas seulement un outil de redevabilité : tous les pays se sont engagés sur les ODD, et l'universalité de cet engagement fait des ODD un outil d'apprentissage collectif. Dans le cadre du FPHN, dans toutes les instances internationales qui s'emparent des ODD, les pays seront amenés à échanger entre eux et avec la société civile sur leurs stratégies, leurs actions, et pourront identifier des bonnes pratiques, des problématiques communes, de possibles coopérations sur des politiques globales telles que la finance, la fiscalité ou le commerce international. Breakspear (2012) a mis en évidence que les échanges entre décideurs politiques et experts sur les stratégies des pays leaders dans un domaine et les comparaisons internationales peuvent inciter d'autres pays à se réformer, surtout si les pays ont des caractéristiques socio-économiques proches. Les ODD ne renvoient donc pas chaque pays à ses indicateurs nationaux, ils invitent chaque État et sa société civile locale à collaborer avec d'autres pays, à dépasser ses frontières nationales.

2. LES ODD EN FRANCE

Avec les ODD, la communauté internationale a donc donné une nouvelle impulsion politique en faveur du développement durable et s'est dotée d'un cadre d'évaluation universel. Tout l'enjeu dès lors est celui de la mise en œuvre, par les gouvernements, de stratégies visant à atteindre leurs engagements ou, pour dire les choses plus rapidement, de mettre en œuvre les ODD (Vaillé et Brimont, 2016).

Mais comment faire passer les ODD d'un engagement de *reporting* international à un outil d'action politique au niveau national ? Les ODD peuvent-ils impulser, dans les pays, une nouvelle dynamique et des changements dans les politiques publiques ? Cela dépendra tout autant des gouvernements que

de la société civile, entendue ici comme recouvrant les divers acteurs suivants : associations, syndicats, entreprises et recherche.

En France, cela dépendra notamment du processus politique mis en place pour piloter les ODD. Le gouvernement se sentira-t-il concerné, dans la durée et au-delà des alternances, par les ODD ? Y verra-t-il une opportunité³ ? Se sentira-t-il redevable des engagements pris en 2015, alors même que ses progrès seront évalués chaque année dans le cadre du FPHN, que la société civile en fera de même et comparera la performance française aux autres pays⁴ ? Le processus de pilotage de la mise en œuvre des ODD aura-t-il un poids réel sur les politiques publiques ? La France en est encore aux préliminaires. Les ODD y sont parfois considérés comme une simple suite des OMD qui ne concernerait donc que la politique de coopération de la France, ou sont vus sous leur prisme environnemental. Si plusieurs concertations avec la société civile sur les ODD pour la politique de coopération de la France ont eu lieu, la concertation sur les politiques domestiques – en France – n'en est qu'à ses débuts : elle a commencé en juin 2016, un mois avant la première session du FPHN où la France s'était portée volontaire pour présenter un rapport d'avancement. Ces efforts sont à prolonger, et l'administration en charge des ODD y travaille actuellement. Par ailleurs, le premier rapport de la France était davantage le recensement des politiques existantes. Il reste encore à construire une véritable réflexion sur ce qu'impliquent les ODD du point de vue institutionnel, sur l'état des lieux de la France aujourd'hui par rapport à l'Agenda 2030, une évaluation de ses politiques publiques et des actions à entreprendre, les coopérations internationales à nouer. La société civile a aussi, évidemment, un rôle à jouer pour que les ODD conduisent, en France comme dans tous les pays,

2. Le Secrétariat de l'ONU, dans le cadre de la gouvernance des ODD, a prévu une évaluation collective – sinon individuelle – des progrès réalisés par la communauté internationale vers l'atteinte des ODD, et les États doivent y présenter régulièrement leurs actions lors du FPHN qui se tient chaque année. Cela ressemblera-t-il à un simple échange de politesses ou à une véritable revue par les pairs, comme cela est le cas au sein de l'OCDE ? De ce point de vue, tout reste encore à construire.

3. La mise en œuvre des ODD est aussi une opportunité : de renouveler une ambition politique en faveur de thèmes qui sont importants aux yeux des citoyens, comme l'emploi, la protection sociale, les inégalités, l'éducation ou la protection de l'environnement ; de lancer ou de renouveler des processus politiques, en les ouvrant à la société civile et en assurant une meilleure coordination interministérielle ; d'échanger les retours d'expérience entre États, au sein du FPHN, et ainsi mieux informer les décisions politiques nationales et améliorer la coopération entre pays. Notons aussi que les ODD ayant introduit des thèmes qui ressortissent d'une vision du progrès qui aurait pu être considérée comme très européenne, voire française – ils donnent une place centrale à la protection sociale, à l'égalité et à la protection de l'environnement –, l'Union européenne (UE) et la France seront particulièrement redevables de leurs engagements : elles ont un devoir d'exemplarité.

4. Voir par exemple le SDG Index élaboré par le Sustainable Development Solutions Network (SDSN) et la Fondation Bertelsmann (Sachs *et al.*, 2016).

à des changements de politiques publiques. Au-delà de sa participation active au processus officiel sur les ODD, elle peut utiliser les indicateurs et les objectifs chiffrés dans ses activités : elle peut évaluer la performance et les progrès de la France sur tout ou partie des ODD, les comparer à d'autres pays, faire des propositions d'actions et demander au gouvernement de rendre des comptes. Les associations et les syndicats peuvent nourrir leurs plaidoyers et leurs campagnes de ces objectifs. La société civile peut aussi profiter de l'universalité des ODD pour construire des alliances internationales, avec les acteurs d'autres pays. Elle peut également profiter de l'indivisibilité des ODD pour construire des coalitions avec les acteurs d'autres secteurs. Néanmoins, à l'heure actuelle, on constate qu'au-delà des associations de coopération internationale et de développement, la société civile française s'intéresse encore peu aux ODD, contrairement à d'autres pays⁵. Les discussions que nous avons menées avec plusieurs associations montrent qu'elles doutent du poids politique des ODD – au niveau international – et de celui du processus national de mise en œuvre. Mais aussi – la concomitance de leur adoption avec la COP21 y a sûrement contribué – qu'elles les connaissent peu : nombreux sont les acteurs qui ne connaissent pas réellement les cibles, les indicateurs, les objectifs qui se cachent derrière les 17 ODD, et qui ne savent pas si cet accord international apporte quoi que ce soit de nouveau par rapport aux engagements déjà pris par la France. La société civile est encore en phase d'apprentissage sur les ODD, sur l'utilisation d'un tel cadre international de redevabilité.

3. OBJECTIFS DE CETTE ÉTUDE

Face à ce constat, cette étude a pour objectif d'apporter des éléments de réponse à deux questions à travers un examen des cibles qui constituent les ODD :

- *La France est-elle sur la bonne voie pour atteindre, d'ici 2030, les ODD ?* En particulier, en ce qui concerne ses performances domestiques ? Autrement dit, les ODD sont-ils un enjeu pour la France, en France ?

5. On observe une mobilisation importante de la société civile pour les ODD en Suisse et en Allemagne. En Allemagne, cette implication est fortement encouragée par le ministère de la Coopération internationale, alors qu'en Suisse, la société civile s'est elle-même saisie des ODD. Le réseau d'ONG suisse Alliance Sud s'est donné pour mission d'accompagner le processus de mise en œuvre des ODD en Suisse par la rédaction d'un *Social Watch Spotlight Report on 2030 Agenda Implementation: Switzerland*.

- *Les ODD apportent-ils de nouveaux objectifs pour la France, au-delà de ceux dont elle a déjà pu se doter dans sa législation, ses stratégies nationales ou au travers de directives européennes et de conventions internationales ?* Autrement dit, la France a-t-elle pris de nouveaux engagements, dont les associations notamment peuvent se saisir pour appuyer leurs demandes de réforme ?

La méthodologie utilisée pour analyser les 169 cibles des ODD se propose de répondre à ces questions. C'est aussi une fin en soi, au sens où notre méthodologie – sinon nos résultats – peut inspirer les instances en charge du processus public de mise en œuvre des ODD, ainsi que d'autres acteurs, pour construire de manière partagée un état des lieux exhaustif de la France, étape nécessaire (Weitz *et al.*, 2015), si ce n'est un tableau de bord des priorités pour la France en matière d'ODD.

Cette étude repose sur une méthode de sélection et d'évaluation des 169 cibles des ODD en trois étapes successives, résumées dans la Figure 1 et que nous allons développer ci-après. Nous voulons à ce stade effectuer quelques remarques préliminaires sur cette méthodologie, qui clarifient ce que sont cette étude et ses objectifs, et ce qu'ils ne sont pas :

- Nous n'évaluons pas les 169 cibles, et encore moins tous les indicateurs des ODD : nous excluons les cibles de moyens par exemple, sauf quelques-unes liées à la coopération française et à ses politiques extérieures (ODD 17), et nous limitons à deux cibles par ODD. Nous ne faisons donc pas un diagnostic exhaustif de l'état de la France par rapport aux ODD. L'objectif premier de cette étude est de voir si l'atteinte des ODD est un enjeu pour la France, en nous concentrant sur un nombre forcément réduit de cibles et d'indicateurs.
- Pour sélectionner les cibles à évaluer, nous avons jugé – avec l'apport d'une dizaine d'experts – celles qui nous semblaient les plus importantes dans le contexte français. Nous assumons la subjectivité inhérente à ces choix de cibles et d'indicateurs : ils sont le reflet de nos visions des problèmes, de leurs causes et de leurs solutions. Par ailleurs, en sélectionnant les cibles qui résonnent le plus dans le débat politique, nous avons tendance à mettre l'accent sur les cibles problématiques pour la France, ou sur les dimensions les plus problématiques de ces cibles quand elles sont multidimensionnelles. Et donc à voir d'abord le « verre à moitié vide ». À n'en pas douter, sur de nombreuses cibles et pour de nombreux indicateurs des ODD, la France est

bien positionnée. Le verre est aussi « à moitié plein ».

- Nous avons sélectionné des cibles constituant un enjeu important pour la grande majorité des Français. Dans le cadre d'une évaluation exhaustive, une attention plus forte devrait être portée à la désagrégation des cibles et des indicateurs pour garantir ce qui est au cœur de l'Agenda 2030: ne laisser personne sur le bord de la route (*leave no one behind*), qu'il s'agisse d'individus ou de territoires.
- Dans notre évaluation de la capacité de la France à atteindre certaines cibles, nous n'évaluons pas les politiques publiques en place et encore moins celles mises en œuvre ces dernières années. Nous ne faisons pas ici un bilan du dernier quinquennat. En observant les tendances sur les quinze dernières années, nous pointons les risques d'écart à l'objectif en 2030. C'est à partir d'un tel travail préliminaire que des évaluations plus poussées des politiques publiques en cours et de celles à développer doivent être faites.

4. MÉTHODOLOGIE

Dans une première étape, nous opérons une sélection des cibles de résultats à approfondir, notamment en jugeant leur importance dans le contexte national et le débat politique français.

- Nous commençons par exclure les cibles qui relèvent d'enjeux que la France a déjà su résoudre dans son propre processus de développement, en tout cas pour la très grande majorité des français. Il en est ainsi de 23 cibles, comme celle visant à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000.
- Nous excluons également les cibles ambiguës, non encore mesurables, qui demandent aux pays d'atteindre des situations – sectorielles ou nationales – « responsables », « résilientes » ou « viables » par exemple ;
- Nous excluons aussi les cibles de moyens, ainsi que les cibles qui ne peuvent être mises en œuvre que par une action multilatérale.
- Puis, parmi les 74 cibles restantes (cf. Annexe 3), nous sélectionnons celles jugées les plus importantes pour la France, parce qu'elles pointent des enjeux spécifiques, en nous limitant pour des raisons pragmatiques de temps et de lisibilité de notre travail à deux cibles maximum par ODD⁶. Lorsque les cibles sont multidimension-

nelles, nous nous concentrons sur la dimension que nous jugeons la plus importante dans le contexte français⁷. Ces jugements sont éminemment politiques, dans le bon sens du terme, et nous ne prétendons pas refléter et prendre en compte la diversité des opinions. Au terme de cette première étape, 29 cibles ont ainsi été sélectionnées parmi les 169 que comportent les ODD. L'annexe 3 résume, sous forme de tableau, les cibles qui ont été sélectionnées et éliminées dans cette première étape.

Lors d'une deuxième étape, nous avons étudié, pour chaque cible retenue, si elle fait – ou non – l'objet en France d'objectifs chiffrés« officiels » au niveau national. Cette étape est fondamentale, car elle permet de révéler dans quelle mesure les ODD apportent de nouveaux objectifs à la France, ou des objectifs plus ambitieux. Pour ce faire, nous avons effectué une revue – que nous espérons la plus exhaustive possible – des objectifs chiffrés d'ores et déjà adoptés par la France dans des lois, des stratégies nationales, des engagements présidentiels ou *via* des directives européennes et des conventions internationales auxquelles elle a souscrit. Nous avons ensuite comparé, pour chaque cible, l'éventuel engagement national existant à celui figurant dans les ODD, pour ne retenir que le plus ambitieux. Dans l'optique d'établir les priorités des ODD pour la France, cette étape permet « d'adapter » les ODD au contexte français, à ses ambitions existantes, comme préconisé par l'ONU⁸.

Dans la troisième et dernière étape, pour chacune des cibles retenues et disposant d'indicateurs clairs

de l'analyse dans cette étude ; nous avons néanmoins conservé la cible faisant référence à l'aide publique au développement, compte tenu de son importance dans le débat politique français.

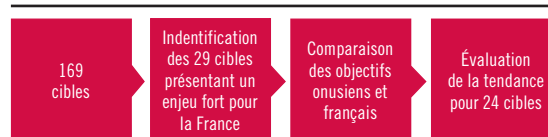
7. La cible 4.1, par exemple, stipule que, d'ici à 2030, toutes les filles et tous les garçons doivent suivre, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité les dotant d'acquis véritablement utiles. Nous avons jugé que la dimension prioritaire dans cette cible, pour la France, était la qualité de l'éducation et l'acquisition effective de compétences minimum en mathématiques et à l'écrit (PISA, *Program for International Student Assessment*).
8. Le §75 de l'Agenda 2030 stipule que « les objectifs et les cibles seront suivis et examinés à l'aide d'un ensemble d'indicateurs mondiaux. Ceux-ci seront complétés par des indicateurs de portée régionale et nationale élaborés par les États membres, en sus des résultats des travaux réalisés pour établir des niveaux de référence dans les cas où des données de référence nationales et mondiales font encore défaut », et l'extrait du §55 du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (ONU, 2015a) souligne que « c'est à chaque État qu'il revient de fixer ses propres cibles au niveau national pour répondre aux ambitions mondiales tout en tenant compte de ses spécificités ».

6. Pour certains ODD, nous ne choisissons qu'une cible. C'est le cas des ODD 1, 2 et 11, dont les cibles concernent plus les pays du Sud, et de l'ODD 13 sur le climat. Les cibles de l'ODD 17 sont des cibles de moyens, exclues

de suivi (26 parmi les 29 cibles retenues), nous en sélectionnons un⁹ et observons les données collectées sur les quinze dernières années (ou moins selon la disponibilité des données). Cette étape permet d'apprécier la dynamique de la France vers l'atteinte de chaque cible : la tendance est-elle bonne ? Bonne mais insuffisante ? Doit-elle être inversée ? Cette étape ne permet pas de dire – comme nous l'avons déjà évoqué – si la France atteindra effectivement cette cible ou non d'ici à 2030 avec les politiques publiques en place. En effet, sur une cible où la dynamique moyenne des 15 dernières années n'est pas suffisante, la France peut très bien avoir pris récemment des mesures fortes dont les effets pourront infléchir ou renverser la tendance dans les années qui viennent ; et vice versa. Les 29 cibles retenues après l'étape 1 font l'objet de fiches, présentées en Annexe 1, qui décrivent l'importance de l'enjeu pour la France (étape 1), les engagements déjà pris (étape 2) et les dynamiques en cours (étape 3).

9. En sélectionnant un indicateur, parmi les multiples indicateurs éventuellement associés à chaque cible, on fait aussi un choix politique, on met en exergue une dimension de la cible parmi d'autres. Et on se limite aux cibles d'ores et déjà dotées d'indicateurs, alors que les travaux au niveau international sont encore en cours et que dans chaque pays, des indicateurs alternatifs peuvent exister et être pertinents dans le contexte national.

Figure 1. Schéma des différentes étapes de l'analyse



5. RÉSULTATS

Les résultats des trois étapes précédentes sont synthétisés sous la forme de deux tableaux et une figure. Le premier tableau présente les 29 cibles de résultats sélectionnées pour la France après l'étape 1, c'est à dire les cibles que nous avons jugées les plus sensibles dans le contexte français. Pour chacune d'entre elles, le deuxième tableau compare les objectifs chiffrés proposés par l'ONU et ceux sur lesquels la France s'est déjà engagée : ce tableau permet de voir quel est l'objectif (national ou ODD) le plus ambitieux. Une version plus complète de ce tableau, explicitant les objectifs onusien et français, est disponible en Annexe 2. Enfin, la figure présente pour chacune de ces cibles – en fait pour les 26 enjeux dotées d'un indicateur de suivi clair – les tendances observées sur les quinze dernières années.

Tableau 1. Les 29 cibles qui présentent un enjeu important pour la France

ODD	Cibles retenues
 ODD 1 Éradication de la pauvreté	1.2. D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges souffrant d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays
 ODD 2 Alimentation durable	2.4. D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent la capacité d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols*
 ODD 3 Bonne santé et bien-être	3.4. D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être 3.9. D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses et à la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol
 ODD 4 Éducation de qualité	4.1. D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité les dotant d'acquis véritablement utiles 4.5. D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle
 ODD 5 Égalité entre les sexes	5.4. Prendre en compte et valoriser les soins et travaux domestiques non rémunérés, par la mise en place de services publics, d'infrastructures et de politiques de protection sociale et par la promotion du partage des responsabilités dans le ménage et la famille, en fonction du contexte national 5.5. Veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité
 ODD 6 Eau propre et assainissement	6.2. D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable 6.3. D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant nettement à l'échelle mondiale recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau
 ODD 7 Énergie propre	7.2. D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial 7.3. D'ici à 2030, multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique
 ODD 8 Économie sobre et inclusive	8.4. Améliorer progressivement, jusqu'en 2030, l'efficacité de l'utilisation des ressources mondiales dans les modes de consommation et de production et s'attacher à dissocier croissance économique et dégradation de l'environnement, comme prévu dans le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables, les pays développés montrant l'exemple en la matière 8.5. D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale
 ODD 9 Innovation, industrie et infrastructure	9.4. D'ici à 2030, moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement, chaque pays agissant dans la mesure de ses moyens 9.5. Renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays, en particulier des pays en développement, notamment en encourageant l'innovation et en augmentant nettement le nombre de personnes travaillant dans le secteur de la recherche & développement pour 1 million d'habitants et en accroissant les dépenses publiques et privées consacrées à la recherche & développement d'ici à 2030
 ODD 10 Inégalités réduites	10.1. D'ici à 2030, assurer progressivement et durablement une croissance des revenus des 40 % de la population les plus pauvres à un rythme plus rapide que celle du revenu moyen national

* Nous traitons deux enjeux en lien avec cette cible.



ODD 11 Ville durable	11.1. D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis
	11.6. D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets



ODD 12 Consommation et production durables	12.3. D'ici à 2030, réduire de moitié à l'échelle mondiale le volume de déchets alimentaires par habitant, au niveau de la distribution comme de la consommation, et diminuer les pertes de produits alimentaires tout au long des chaînes de production et d'approvisionnement, y compris les pertes après récolte
	12.5. D'ici à 2030, réduire nettement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation



ODD 13 Climat	13.2. Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationale
-------------------------	--



ODD 14 Océans	14.5. D'ici à 2020, préserver au moins 10 % des zones marines et côtières, conformément au droit national et international et compte tenu des meilleures informations scientifiques disponibles
	14.6. D'ici à 2020, interdire les subventions à la pêche qui contribuent à la surcapacité et à la surpêche, supprimer celles qui favorisent la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, et s'abstenir d'en accorder de nouvelles sachant que l'octroi d'un traitement spécial et différencié efficace et approprié aux pays en développement et aux pays les moins avancés doit faire partie intégrante des négociations sur les subventions à la pêche menées dans le cadre de l'organisation mondiale du commerce



ODD 15 Ecosystèmes terrestres	15.1. D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier des forêts, des zones humides, des montagnes et des zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux
	15.5. Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction



ODD 16 Paix, justice et transparence	16.1. Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés
	16.6. Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux



ODD 17 Partenariats et mise en œuvre	17.2. Faire en sorte que les pays développés honorent tous leurs engagements en matière d'aide publique au développement, notamment celui pris par nombre d'entre eux de consacrer 0,7 % de leur revenu national brut à l'aide aux pays en développement et entre 0,15 et 0,20 % à l'aide aux pays les moins avancés, les bailleurs de fonds étant encouragés à envisager de se fixer pour objectif de consacrer au moins 0,20 % de leur revenu national brut à l'aide aux pays les moins avancés
	Les cibles de l'ODD 17 sont des cibles de moyens et de mise en œuvre. Elles sont toutes pertinentes dans le contexte de l'engagement français pour le développement international.

Tableau 2. Comparaison des objectifs chiffrés dans les ODD et de ceux sur lesquels la France s'est déjà engagée

	Cible retenue	Enjeu	Existence d'un objectif chiffré dans les ODD	Existence d'un objectif chiffré en France
L'objectif onusien est plus ambitieux que l'objectif français	1.2	Lutte contre la pauvreté	✓	✗
	3.4	Lutte contre les maladies non transmissibles	✓	✓
	4.1	Éducation de qualité	✓	✗
	4.5	Équité dans l'éducation	✓	✗
	5.5	Égalité homme-femme dans la vie économique	✓	✗
	6.2	Accès à l'assainissement	✓	✗
	8.5	Plein emploi	✓	✗
	10.1	Réduction des inégalités de revenu	✓	✗
	11.1	Logements adéquats	✓	✓
	17.2	Augmentation de l'APD	✓	✓
	17.2	Augmentation aide aux pays les moins avancés	✓	✓
Absence d'objectif chiffré dans les ODD et en France	5.4	Partage homme-femme des tâches domestiques	✗	✗
	16.1	Réduction des violences, notamment des violences faites aux femmes	✗	✗
	16.6	Lutte contre la corruption	✗	✗
La France a d'ores et déjà un objectif chiffré plus ambitieux que les ODD	2.4	Réduction des pesticides	✗	✓
		Agriculture biologique	✗	✓
	3.9	Qualité de l'air et santé	✗	✓
	6.3	Traitement des eaux usées	✓	✓
	7.2	Énergies renouvelables	✗	✓
	7.3	Efficacité énergétique	✓	✓
	8.4	Efficacité en matières premières	✗	✓
	9.4	Industrie durable	✗	✓
	9.5	Renforcement de la R&D	✗	✓
	11.6	Limitation de la pollution de l'air	✗	✓
	12.3	Lutte contre le gaspillage alimentaire	✓	✓
	12.5	Recyclage des déchets	✗	✓
	13.2	Réduction des émissions de CO2	✗	✓
	14.5	Protection des milieux marins	✓	✓
	14.6	Pêche durable	✓	✓
15.1	Protection des écosystèmes	✗	✓	
15.5	Préservation de la biodiversité	✓	✓	

Figure 2. Évaluation des tendances pour l'atteinte des ODD à 2030



Évaluation de la tendance par rapport à l'objectif quantifié le plus ambitieux (ONU/France) :

- La tendance va dans le bon sens.
- La tendance va dans le bon sens, mais à un rythme qui, s'il se poursuit, ne permettra pas l'atteinte de la cible en 2030
- La tendance va dans le mauvais sens et nécessiterait d'être inversée pour atteindre la cible en 2030
- Évaluation des tendances bien que la cible ne précise pas d'objectifs chiffrés à atteindre

6. DISCUSSION DES RÉSULTATS

La France est-elle sur la voie des ODD ?

Sans faire une revue exhaustive des 169 cibles des ODD, et sans prendre en compte la multi-dimensionnalité de certaines d'entre elles, nous avons pu identifier 22 cibles pour lesquelles la prolongation des tendances actuelles ne permettrait pas à la France d'atteindre les objectifs fixés en 2030. Les ODD ne sont donc pas une affaire de pays en développement, ils concernent la France non seulement dans ses relations extérieures mais aussi dans ses politiques domestiques.

La Figure 1 donne à voir ces cibles (rouges ou orange), qui correspondent donc à des enjeux jugés importants par les auteurs de ce rapport, avec les apports d'un panel d'experts, et sur lesquelles les tendances doivent être inversées ou accélérées. Pour certaines d'entre elles, des mesures ont déjà été prises ces dernières années – par exemple sur le climat ou les énergies renouvelables – et il reste à voir si elles seront suffisantes. Pour d'autres, une accélération de l'action est certainement nécessaire, voire une remise en cause des arbitrages politiques actuels ou un changement de paradigme dans les modalités d'action.

Prenons l'exemple de la division par deux de la pauvreté d'ici à 2030, objectif issu des ODD : si la France veut atteindre cet objectif, elle doit accélérer la tendance en cours, qui est certes à la baisse sur les quinze dernières années, mais à un rythme insuffisant. Autre exemple : la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie. Cette part a augmenté ; cependant, au rythme auquel elle progresse actuellement, la France n'atteindra pas l'objectif qu'elle s'est elle-même fixée, et qui est plus ambitieux que celui figurant dans les ODD, de 23 % d'énergies renouvelables en 2020. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle des mesures additionnelles ont été prises pour accélérer leur développement. Pour chacune de ces cibles, on rejoint ainsi un débat politique spécialisé, qui nécessite de comprendre les causes des tendances et les arbitrages déjà opérés. Cette figure n'a donc pas de caractère prédictif, ne dit pas quelles sont les cibles sur lesquelles la France échouera d'ici 2030, mais fournit une première analyse de celles sur lesquelles elle risque d'échouer.

La figure identifie aussi 7 cibles jugées politiquement importantes pour la France et qu'elle devrait pouvoir atteindre à la condition de maintenir sa dynamique des quinze dernières années (cibles vertes) : inégalités de revenu, pollution de l'air, aires marines protégées, qualité de l'eau

et décarbonation de l'industrie. Par exemple, la France a su mettre en place des politiques permettant de limiter les inégalités de revenu dans le passé et, si elle maintient la tendance actuelle, elle arrivera à « assurer une croissance des revenus des 40 % de la population les plus pauvres à un rythme plus rapide que celle du revenu moyen national » (cible 10.1). Sur ce volet, cette figure n'invite aucunement à relâcher les efforts, mais à considérer qu'on peut s'appuyer sur l'expérience des politiques mises en œuvre par le passé pour guider l'action future, tout en restant très vigilant sur les autres facteurs qui pourraient venir perturber ou fragiliser la performance de ces politiques, ou sur d'autres formes d'inégalité de revenu qui ne sont pas mises en exergue par la cible et l'indicateur retenu dans les ODD (cf. ci-dessous).

La France a donc encore de nombreux défis à relever pour être durable en 2030, et pas des moindres : l'emploi, la pauvreté, les inégalités scolaires, l'égalité entre les sexes, la durabilité des systèmes alimentaires, l'érosion de la biodiversité, l'aide publique au développement. Mais elle a aussi su résoudre des défis majeurs dans son processus de développement. C'est clairement le cas pour nombre d'entre elles, 23 exactement, comme l'accès aux services de base, l'industrialisation ou le respect des droits des enfants. Pour d'autres, comme nous l'avons vu, les tendances sont bonnes, même si la vigilance doit rester de mise. Il y a aussi beaucoup de cibles trop ambiguës pour évaluer de manière exhaustive l'état d'avancement de la France (cf. Annexe 3)

Ainsi, au-delà du fait de montrer que les ODD sont un enjeu domestique pour la France, la Figure 1 fait apparaître que les ODD ne sont pas – d'abord et uniquement – une question de protection de l'environnement dans le contexte français : la moitié des cibles qui seront difficiles à atteindre concernent des enjeux économiques et sociaux tels que ceux cités précédemment. Les ODD offrent donc un miroir sans équivalent des forces et des faiblesses de la France sur une diversité de sujets touchant aux trois dimensions du développement durable.

Faut-il prioriser les ODD ?

Tout en reconnaissant les limites du processus de sélection ayant conduit à la Figure 1 (analyse non exhaustive des cibles, faible implication des différentes parties prenantes, manque d'expertise sur certains sujets), peut-on le considérer comme les prémices d'un tableau de bord des ODD, ayant pour objectif d'inciter les acteurs à réaliser, ensemble, un état des lieux de la France et à en dégager des priorités d'action ?

La question de la priorisation est très débattue, l’indivisibilité des ODD étant au cœur de l’Agenda 2030. Pour beaucoup, établir des priorités revient à revenir sur ce caractère indivisible. Mais ce terme est polysémique.

Dans certains cas, l’indivisibilité est comprise au sens où on ne peut répondre à un ODD sans tenir compte des interactions avec les autres. Les ODD sont interconnectés. Ainsi, on ne peut améliorer la qualité de l’eau ou préserver la biodiversité sans discuter en même temps du modèle agricole et de ses évolutions. On ne peut répondre à la pauvreté ou aux inégalités sans répondre aussi au chômage, sans améliorer le système éducatif, de santé. Ces interconnexions entre ODD sont très importantes, et elles doivent absolument être prises en compte dans les réponses politiques apportées. Pour dire les choses autrement, les stratégies politiques, les plans d’action doivent être cohérents. Prendre en compte ces interconnexions implique de mieux coordonner les silos institutionnels... mais pas d’abandonner l’idée de priorisation.

Dans d’autres cas, l’indivisibilité est comprise au sens où toutes les cibles doivent être atteintes en même temps. Prioriser un ODD est alors en contradiction avec leur indivisibilité. Cependant, tout État est soumis à des limites : ses ressources humaines et financières d’une part, son capital politique d’autre part, qui lui permet de s’attaquer de front à un nombre important de problèmes, mais pas tous. Le fait de ne pas prioriser risque de conduire, c’est notre sentiment, à l’inaction. Prenons l’exemple de la Stratégie Europe 2020 : au-delà du capital politique investi dans son élaboration, c’est aussi parce que cette stratégie a abouti à un tableau de bord lisible, constitué de huit objectifs chiffrés et indicateurs, que la Commission européenne peut être tenue comptable politiquement de ses engagements par la société civile, les parlementaires européens et les États membres ; qu’elle peut évaluer périodiquement sa stratégie, l’efficacité des politiques qu’elle a déployées ; que la stratégie Europe 2020 est au cœur de l’agenda politique européen.

Prioriser ou ne pas prioriser. Le choix est certes difficile, mais pour que les ODD intègrent l’agenda politique français, pour qu’ils déclenchent de l’action publique, il nous semble que la priorisation est une étape nécessaire. Certaines cibles doivent être mises en avant, après avoir été adaptées au contexte national, quitte à se concentrer sur des cibles qui sont des « nexus », i.e. qui sont en synergie avec d’autres cibles, à l’image de celles sur l’éducation.

Les ODD apportent-ils de nouveaux objectifs pour la France ?

Pour les 29 cibles étudiées dans le détail, un peu plus de la moitié sont d’ores et déjà couvertes en France par des objectifs chiffrés officiels, au moins aussi ambitieux que les ODD (voir Tableau 2). Ce qui ne veut pas dire que la France est sur la bonne voie pour les atteindre, bien au contraire : fixer des objectifs n’est évidemment pas un gage de réussite. Comme le montre le Tableau 3, pour la majorité des enjeux pour lesquels la France s’est déjà dotée d’objectifs chiffrés, les tendances ne sont pas encore suffisantes pour les atteindre. Cela recouvre des cas aussi divers que la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l’accroissement de l’efficacité énergétique, la protection de la biodiversité, la production alimentaire durable. Sur ce dernier point, par exemple, le plan Ecophyto avait fixé l’objectif de réduire de 50 % l’usage des produits phytosanitaires entre 2008 et 2018. Pourtant, l’utilisation des produits phytosanitaires n’a cessé d’augmenter depuis l’adoption de l’objectif. Même si le plan Ecophyto 2 a reporté l’objectif à 2025, il ne pourra pas être atteint sans un renversement de tendance, qui suppose la mise en œuvre d’efforts supplémentaires, voire d’actions d’un autre ordre que ce qui a pu être exploré jusqu’à maintenant.

Tableau 3. Extrait de la Figure 1 ciblant les enjeux déjà couverts par des objectifs chiffrés en France

Enjeu pour la France	Tendance
Réduction des pesticides	
Lutte contre le gaspillage alimentaire	
Préservation de la biodiversité	
Agriculture biologique	
Pêche durable	
Énergies renouvelables	
Efficacité énergétique	
Efficacité en matières premières	
Renforcement de la R&D	
Recyclage des déchets	
Réduction des émissions de CO2	
Protection des écosystèmes	
Traitement des eaux usées	
Industrie durable	
Limitation de la pollution de l’air	
Protection des milieux marins	

Il apparaît en particulier que presque toutes les cibles environnementales des ODD sont déjà couvertes par des objectifs chiffrés en France¹⁰.

10. Exception faite du stress hydrique, cible 6.4.

Autrement dit, ce que les ODD peuvent apporter sur ce sujet, ce n'est pas une nouvelle ambition environnemental en France, de nouveaux engagements, c'est une nouvelle impulsion politique pour atteindre les objectifs déjà pris – et la France en a besoin compte tenu des tendances actuelles –, un écho dans un processus de mise en œuvre collective, une incitation à coopérer avec les autres pays qui se sont tous engagés sur ces enjeux environnementaux.

On identifie par ailleurs onze « nouveaux engagements », c'est à dire des objectifs chiffrés issus des ODD qui sont nouveaux pour la France ou, dans le cas de l'aide publique au développement¹¹, plus ambitieux que les objectifs français existants (cf. Tableau 4). Parmi ces nouveaux engagements figurent des objectifs de réduction des inégalités, d'amélioration du système scolaire, de lutte contre la pauvreté ou contre le chômage. Ces enjeux de nature économique et sociale sont déjà au cœur des préoccupations des Français et de l'agenda politique du pays, la France s'est déjà dotée d'indicateurs de suivi, voire d'objectifs de principe (l'égalité hommes-femmes par exemple), mais il est remarquable que la France soit dépourvue d'objectifs chiffrés, et tout aussi remarquable que les ODD en apportent. Ces objectifs chiffrés apparaissent en outre dans leur grande majorité très difficiles à atteindre en France compte tenu des tendances récentes. Citons par exemple l'accès égal à des postes de direction : la cible 5.5 vise à ce que les femmes accèdent sur un pied d'égalité aux postes de cadres moyens et supérieurs. L'atteinte de cette cible pose un réel défi étant donné que la part des femmes dans l'ensemble des employés et cadres moyens et supérieurs est à peu près stable depuis 15 ans et a même fortement reculé depuis 2011. Un autre exemple est la cible 1.1., qui fixe pour objectif de réduire de moitié la proportion de la population en situation de pauvreté d'ici à 2030, selon les critères en vigueur dans chaque pays. En France, bien que le taux de pauvreté ait baissé au cours des 15 dernières années, la tendance actuelle ne permet pas de conclure que l'on s'achemine vers une diminution de moitié du nombre de personnes en situation de pauvreté ; cela nécessiterait une véritable accélération de l'action. À l'exception de l'objectif de réduction des inégalités des revenus, aucun de ces nouveaux engagements ne sera

atteint si les tendances actuelles se confirment. Ces nouveaux engagements constituent autant de nouvelles « armes politiques » ou de nouveaux points d'appui pour l'action des associations et des syndicats dans leurs opérations de plaidoyer, pour le suivi de la performance de la France et la comparaison entre pays.

Tableau 4. Nouveaux engagements : les nouveaux objectifs chiffrés que les ODD apportent

Enjeu pour la France	Tendance
Éducation de qualité	
Lutte contre les inégalités scolaires	
Plein emploi	
Accès à l'assainissement	
Egalité hommes-femmes dans la vie économique	
Logements adéquats	
Aide au développement	
Aide aux PMA	
Lutte contre la pauvreté	
Lutte contre les maladies non transmissibles	
Réduction des inégalités de revenu	

Ces nouveaux engagements constituent aussi un véritable casse-tête pour la France, son gouvernement et son administration. La France s'est engagée au niveau international à atteindre des objectifs qu'elle ne s'est pas fixés au niveau national, et la question qui se pose dès lors est : que va-t-elle en faire ? Va-t-elle reconnaître plus fortement encore ces nouveaux objectifs en les traduisant au sein de stratégies et plans d'actions nationaux ? Une autre question est celle de « l'adaptation » de ces nouveaux objectifs au contexte français, adaptation importante aux dires mêmes de l'ONU, et qui ne doit surtout pas être prise comme une autorisation à réduire l'ambition. Le cas de la réduction des inégalités est très illustratif à cet égard : la France devrait-elle adopter l'indicateur et l'objectif des ODD (faire croître le revenu des 40 % les plus pauvres à un rythme plus rapide que la moyenne de la population) ou aller plus loin et profiter des ODD pour se fixer un objectif plus ambitieux, mettant l'accent sur les revenus du premier centile des français, le fameux *Top 1%*, et la réduction de leur écart à la moyenne, traduisant ainsi des préoccupations qui traversent actuellement le débat politique national ?

La question de l'adaptation et de l'adoption des objectifs au sein du contexte français se pose pour ce que ce rapport désigne comme de « nouveaux engagements », mais également pour 3 cibles des ODD dont nous pensons qu'elles résonnent avec des enjeux politiques forts, mais qui ne font l'objet d'aucun objectif chiffré, ni dans les ODD ni dans l'arsenal politique français actuel ; il s'agit par exemple de l'égalité entre les sexes pour les tâches

11. Bien que l'engagement de consacrer 0,7 % du RNB français à l'aide publique au développement ait été pris au niveau présidentiel à plusieurs reprises, il fait l'objet de formulations moins précises que dans les ODD. Le Président de la République s'est ainsi engagé à respecter cet objectif « dès le retour à la croissance » et le dernier engagement en date (2015) est un objectif général au niveau européen.

domestiques ou de la corruption (cf. Tableau 5). Pour ces cibles, les ODD ouvrent des chantiers : la France devrait-elle, toujours dans une logique d'adaptation des ODD au contexte national, déterminer elle-même des objectifs sur ces enjeux ? Cela semble justifié, ne serait-ce que pour être exemplaire, alors même qu'elle a été très active dans les négociations préliminaires aux ODD pour y inclure nombre de ces enjeux, à commencer par celui de la corruption. Bien que la cible 16.6 couvre cet enjeu, les ODD n'apportent pas d'objectif chiffré ni d'indicateur renseignant à ce stade : c'est à la France de décider comment elle s'empare de ce chantier. Elle pourrait par exemple se servir d'indicateurs reconnus comme l'indice de perception de la corruption élaboré par Transparency International pour se fixer elle-même des objectifs chiffrés ambitieux.

Tableau 5. Les enjeux importants pour la France qui ne sont couverts par aucun objectif chiffré, onusien ou français

Enjeu pour la France	Tendance
Égalité entre les sexes pour les tâches domestiques	Vert
Réduction de toutes les formes de violence et notamment les violences faites aux femmes	Rouge
Lutte contre la corruption	Vert

Enfin, même si de nombreuses cibles des ODD sont déjà couvertes par des objectifs chiffrés en France, souvent plus ambitieux, ces derniers n'ont pas toujours 2030 pour date butoir. Ainsi, l'objectif français en matière d'innovation (3 % du PIB dédié à la recherche & développement) est à l'horizon 2020. Se pose dès lors pour la France la question : faut-il aligner les objectifs français sur l'horizon 2030 des ODD, quitte à en profiter pour accroître leur ambition¹² ? Adoption, adaptation, alignement... L'arrivée des ODD et de leurs objectifs chiffrés ouvre ainsi un triple chantier pour la France.

7. CONCLUSION

Ni cancre ni championne, la France, comme la plupart des pays développés, ne peut se prévaloir d'une position déjà acquise sur le développement durable. Si les tendances passées ne

sont pas infléchies ou inversées, elle atteindra de nombreuses cibles des ODD mais risque d'échouer sur certaines autres, sur lesquelles elle s'est pourtant engagée. Les ODD, leurs indicateurs et leurs objectifs chiffrés permettent à la France de se voir telle qu'elle est, de mesurer ses succès et les limites de son action, et d'anticiper ses défis de demain. À elle de saisir l'opportunité des ODD pour relever ces défis.

La France ne les relèvera que si tous les acteurs – gouvernement, associations, syndicats, entreprises – se mobilisent, et ce à toutes les échelles, nationale, internationale et infranationale. Le gouvernement national a néanmoins une responsabilité première et peut faciliter l'action de tous ces acteurs, et c'est pourquoi nous nous sommes concentrés sur son action. Il doit organiser un processus institutionnel de mise en œuvre des ODD : doté d'un poids politique sur les arbitrages qui devront nécessairement être effectués ; coordonnant les silos institutionnels traditionnels pour prendre en compte l'indivisibilité des ODD et des enjeux de développement durable ; ouvert à la société civile et à la société dans son ensemble, et ouvert à la coopération avec d'autres pays (Vaillé et Brimont, 2016 ; Brimont *et al.*, 2016). Différentes étapes doivent être franchies : l'élaboration d'un état des lieux exhaustif de la France vis-à-vis des ODD, désagrégeant et adaptant les indicateurs des ODD au contexte national ; le recensement des politiques publiques en place et l'évaluation de leur capacité à atteindre les différents cibles ; l'identification des cibles les plus problématiques ; la mise en place de stratégies de politiques publiques, cohérentes entre elles, pour répondre à ces enjeux.

Malgré ses limites – manque d'exhaustivité, non implication de toutes les parties prenantes, analyse des tendances plutôt que des politiques en cours –, cette étude veut contribuer aux premières étapes de la mise en œuvre des ODD par le gouvernement. Elle met également sur la table une question qui divise : faut-il prioriser les enjeux et élaborer un tableau de bord des ODD prioritaires pour la France ? Cette priorisation nous semble nécessaire, et elle peut s'appuyer sur les travaux d'ores et déjà conduits dans le cadre de la nouvelle loi sur les indicateurs de richesse¹³, dite

¹² La question de l'alignement de l'horizon de temps ne se pose pas qu'au niveau national, mais aussi au niveau européen. La France doit donc rejoindre d'autres pays membres de l'UE dans cette réflexion (Lucas *et al.*, 2016 ; Niestroy, 2016).

¹³ Loi n° 2015-411 du 13 avril 2015 visant à la prise en compte des nouveaux indicateurs de richesse dans la définition des politiques publiques. Elle stipule, notamment : « Le gouvernement remet annuellement au Parlement, le premier mardi d'octobre, un rapport présentant l'évolution, sur les années passées, de nouveaux indicateurs de richesse, tels que des indicateurs l'inégalité, de qualité de vie et de développement durable, ainsi qu'une évaluation qualitative ou quantitative de l'impact des principales réformes engagées l'année précédent et l'année en cours et de celles envisagées

loi Eva Sas, dont est issu un tableau de bord de dix indicateurs phares. Toutefois, tout tableau de bord – et le nôtre le premier – ne doit pas laisser penser que les priorités peuvent être solutionnées isolément : les ODD sont indivisibles, interconnectés, et les politiques à mettre en œuvre doivent prendre en compte les synergies (et contradictions) entre ODD, doivent s'intégrer dans une stratégie cohérente, être élaborées dans le cadre d'une coopération approfondie des silos administratifs traditionnels. La France est pour le moment mal engagée sur plusieurs objectifs, environnementaux bien sûr, économiques et sociaux aussi. Et c'est sur ces thèmes – inégalités, pauvreté, emploi, qualité du système éducatif, etc. – que les ODD apportent de nouveaux objectifs chiffrés à la France, ambitieux, parfois aspirationnels. Sérieuse dans la quantification de son ambition environnementale, la France a jusque-là négligé d'inclure la quantification de ses ambitions économiques et sociales dans un processus de redevabilité formel, au risque de ne pouvoir honorer celles-ci ; les ODD apportent une mesure de ces ambitions dont la société civile peut se saisir. Mais fixer des objectifs n'est pas un gage de réussite et si la mise en œuvre de nouvelles politiques publiques pour atteindre les ODD est d'abord une

responsabilité pour l'État et le gouvernement, elle ne pourra réussir que si la société civile s'investit dans le processus officiel, que si elle se saisit des ODD, des nouveaux objectifs qu'ils apportent pour la France, et de la possibilité qu'ils offrent de réaliser des comparaisons internationales et des alliances au-delà des frontières nationales.

Utiles et nécessaires pour l'établissement d'un diagnostic et le partage de priorités pour un pays, les ODD ne disent en revanche rien sur les actions à mener, fera-t-on observer. On aurait à la fois raison et tort. Les ODD ne sont pas normatifs et ne préjugent pas des meilleurs moyens d'atteindre une cible ou un objectif donnés. En revanche, en mettant des chiffres sur des maux et des intentions, en permettant une lecture dynamique des tendances et de l'écart à l'objectif, ils prédisposent à l'action davantage que n'ont pu le faire les accords internationaux précédents et, dans le cas de la France, les politiques domestiques quand elles ne se fixaient pas d'ambition mesurable. La France peut dédaigner les ODD, au motif qu'elle a d'autres priorités. Cette étude montre que ce serait une erreur, tant substantielle que tactique. Les priorités de la France figurent au rang des ODD, pour les plus cruciales d'entre elles. Et on peut faire le pari raisonnable que si le gouvernement français fait le choix de garder les ODD en lisière de son agenda politique, l'inéluctable comparaison des échecs et des progrès réalisés dans les autres pays saura les y replacer. De l'usage des ODD comme du poil à gratter. ■

pour l'année suivante, notamment dans le cadre des lois de finance, au regard de ces indicateurs et de l'évolution du produit intérieur brut. Ce rapport peut faire l'objet d'un débat devant le Parlement. »

ANNEXES

Annexe 1. Fiches thématiques des 29 cibles retenues

Objectif 1. Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

CIBLE RETENUE

- Cible 1.2. D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges souffrant d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays.
- Indicateur Agenda 2030 : « Proportion de la population vivant au -dessous du seuil national de pauvreté »
- Statut : renseignable

ENJEU POUR LA FRANCE

En France comme dans les autres pays européens, le seuil de pauvreté national est égal à 60 % du niveau de vie médian après transferts sociaux (INSEE), c'est-à-dire une fois pris en compte les prestations relevant de la protection sociale ainsi que les biens et services non marchands tels que l'éducation et la santé. 13,3 % de la population française vivait en dessous de ce seuil en 2013 (INSEE). La France, notamment grâce à son système de protection sociale, se trouve en dessous de la moyenne dans l'Union européenne des 28. Il n'en demeure pas moins que la pauvreté reste un enjeu politique récurrent en France.

Dans notre analyse, nous avons retenu le taux de pauvreté, mais voudrions préciser qu'il ne rend pas compte de la pauvreté en France dans toutes ses dimensions et dans toute sa complexité. Nous voudrions également souligner que répondre à cet objectif de réduction de la pauvreté nécessite de prendre en compte l'interdépendance de l'enjeu de la pauvreté avec d'autres enjeux comme la santé, l'énergie ou l'emploi.

COMPARAISON DES OBJECTIFS ONU SIEN ET FRANÇAIS

La cible 1.2 apporte un objectif chiffré qui vise à réduire de 50 % la pauvreté, comme défini au niveau national, d'ici à 2030.

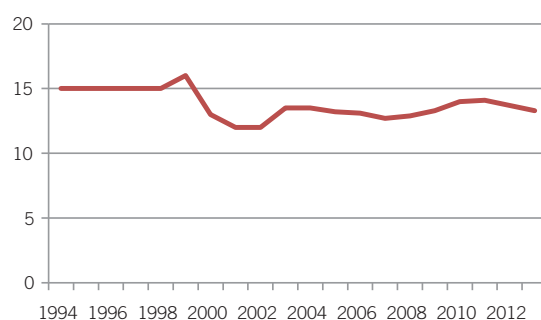
La France n'a pas encore adopté d'objectif chiffré national de réduction de la pauvreté. Au niveau de l'Union européenne, la stratégie Europe 2020 vise à réduire d'au moins 20 millions le nombre de personnes touchées ou menacées par la pauvreté et l'exclusion sociale à l'échelle de l'UE.

Étant donné qu'en 2014, 120 millions de personnes étaient concernées par la pauvreté et l'exclusion sociale dans l'UE, cette cible est nettement moins ambitieuse que la cible onusienne qui prévoit de réduire ce nombre de 50 % au niveau d'un pays.

TENDANCE

Comme le montre le graphique ci-dessous, le taux de pauvreté en France est resté relativement stable ces quinze dernières années. Le rythme moyen de cette tendance ne permet pas conclure que l'on s'achemine vers une diminution de moitié du nombre de personnes en situation de pauvreté. Même si les dernières données disponibles montrent une légère baisse, il faudra accélérer cette tendance pour atteindre l'objectif onusien.

Taux de pauvreté monétaire après transferts sociaux, en % de la population totale



Source : INSEE [1994-2010] et Eurostat [2011-2013].

Objectif 2. Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

CIBLE RETENUE

- Cible 2.4. D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent la capacité d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols
- Indicateur Agenda 2030 : « Proportion des zones agricoles exploitées de manière productive et durable »
- Statut : non renseignable à ce stade

ENJEU POUR LA FRANCE

La cible 2.4 couvre de nombreuses dimensions de la durabilité des systèmes de production alimentaire. Dans le contexte français, la durabilité environnementale est un enjeu particulièrement important. Des mesures importantes, comme le projet agro-écologique par exemple, ont déjà été prises et des progrès réalisés. Le bilan azoté, par exemple est passé de 70 kg/ha en moyenne triennale 1990-1992 à 49 kg/ha en 2012-2014 pour l'ensemble du territoire français (MAAF). Hormis les enjeux autour des excédents azotés (traité ci-dessous dans l'ODD 15) ou du développement de l'agriculture biologique (cf. ci-dessous), la France doit réduire l'utilisation de produits phytosanitaires. La France demeure un important consommateur de phytosanitaires : le premier en Europe (Eurostat, 2012), mais dans une position moyenne si on rapporte sa consommation à sa surface agricole utile.

COMPARAISON DES OBJECTIFS ONU SIEN ET FRANÇAIS

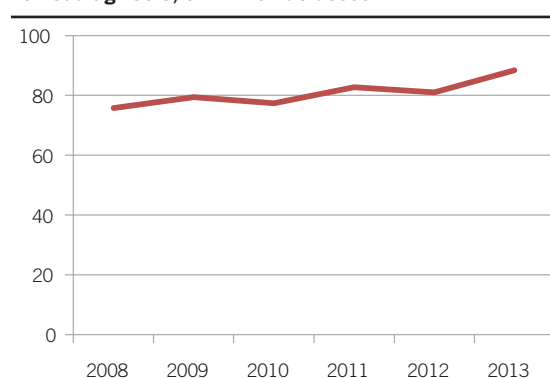
La cible onusienne est non chiffrée, et l'indicateur de suivi est non renseignable à ce stade.

La France s'est dotée d'un objectif chiffré sur l'utilisation des phytosanitaires, dans le cadre du plan Ecophyto 2018, mis en place à la suite du Grenelle de l'environnement. Il vise à réduire de 50 % l'usage des phytosanitaires en agriculture à l'horizon 2018 (par rapport à 2008). L'indicateur central de suivi du plan Ecophyto est le « nodu » (nombre de doses unités). Les résultats étant médiocres, l'objectif de réduction de 50 % des phytosanitaires a été reporté à 2025. C'est une mutation en profondeur des pratiques agricoles qu'il faudrait envisager pour atteindre cet objectif.

TENDANCE

Six ans après le lancement du plan Écophyto, le recours aux produits phytosanitaires est à la hausse malgré les actions mises en œuvre. L'analyse de l'évolution du *nodu* indique une augmentation de 16,6 % de l'utilisation de produits phytosanitaires pour l'agriculture française sur la période 2008-2013 : la tendance doit donc être inversée pour atteindre l'objectif d'une division par deux.

Le nodu agricole, en million de doses



Source : MAAF

CIBLE RETENUE

- Cible 2.4. D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent la capacité d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols
- Indicateur Agenda 2030 : « Proportion des zones agricoles exploitées de manière productive et durable »
- Statut : non renseignable à ce stade

ENJEU POUR LA FRANCE

La cible 2.4 sur la durabilité du système de production agricole étant particulièrement multidimensionnelle, nous ne nous intéressons pas uniquement à la question des produits phytosanitaires, et traitons ici de la multiplication des exploitations qui s'inscrivent dans une démarche particulièrement durable – comme les « exploitations bio ».

COMPARAISON DES OBJECTIFS ONU SIEN ET FRANÇAIS

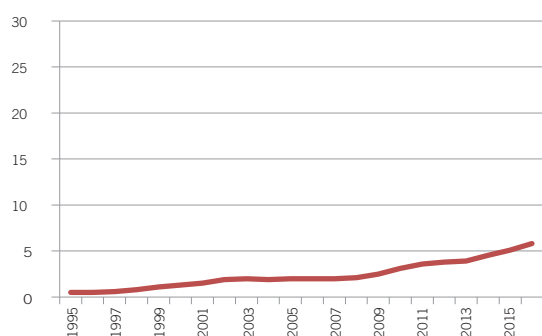
L'indicateur onusien pour la cible 2.4 est la proportion de zones agricoles exploitées de manière productive et durable, mais ce terme demeure vague et l'indicateur n'est pas renseignable à ce stade. La France s'est d'ores et déjà engagée dans une démarche plus claire et ambitieuse : le programme « Ambition bio 2017 » fixe l'objectif chiffré de doubler la part des surfaces en agriculture biologique entre 2013 et 2017.

TENDANCE

Sur les quinze dernières années, la part de la surface agricole utilisée (SAU) en agriculture

biologique (AB) a progressé de 0,3 % en moyenne par an. Depuis 2007, elle connaît une accélération. Cette dynamique s'est renforcée depuis 2013 grâce au programme « Ambition Bio 2017 ». Au lancement de ce programme en 2013, 25 467 producteurs exploitaient 1 060 726 hectares en agriculture biologique, soit 3,9 % de la SAU. À l'été 2016, l'agriculture biologique concernait 1 570 000 hectares soit 5,8 % de la SAU. C'est une augmentation remarquable de 48,7 % entre 2013 et 2016, mais – si la tendance se poursuit –, la France risque de passer un peu à côté de l'objectif fixé pour 2017.

Part de la surface agricole utilisée en agriculture biologique, en %



Source : Agence Bio et MAAF, Dom inclus.

Objectif 3. Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

CIBLE RETENUE

- › Cible 3.4. D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être
- › Indicateur Agenda 2030 : « Taux de mortalité attribuable à des maladies cardiovasculaires, au cancer, au diabète ou à des maladies respiratoires chroniques »
- › Statut : renseignable

ENJEU POUR LA FRANCE

On estime que les maladies non transmissibles, ou MNT (maladies cardiovasculaires, cancer, diabète et maladies respiratoires chroniques), sont à l'origine de 87 % des décès en France. Même si la France a un système de santé de qualité, les MNT sont particulièrement difficiles à combattre dans un contexte de croissance de l'inactivité physique,

de la diffusion des mauvais régimes alimentaires et de vieillissement de la population.

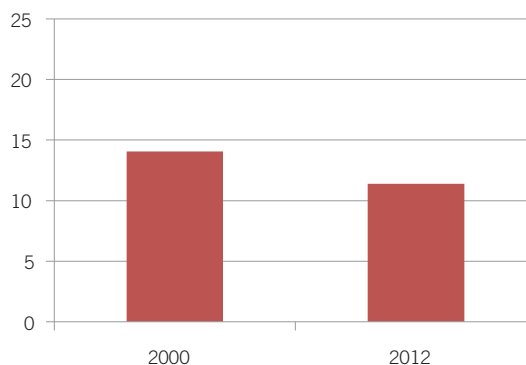
COMPARAISON DES OBJECTIFS ONU SIEN ET FRANÇAIS

Dans le cadre des ODD, la France s'engage à réduire d'un tiers le taux de mortalité attribuable aux MNT. Cet objectif ambitieux s'ajoute à l'engagement volontaire de la France dans le cadre du *Non Communicable Disease Action Plan 2013-2020* de l'OMS qui vise à réduire d'un quart le taux de mortalité prématurée (c'est à dire avant l'âge de 70 ans) due à des maladies non transmissibles d'ici à 2025 au niveau global. Cet engagement n'a jamais été traduit dans un objectif contraignant au niveau national (OMS, 2015).

TENDANCE

En 2012, en France, la probabilité de décéder entre 30 et 70 ans d'une maladie non transmissible était de 11,4 %, soit 20 % de moins qu'en 2000. Cependant, à ce rythme, la France n'atteindra pas l'objectif onusien de réduction d'un tiers du taux actuel d'ici à 2030.

Probabilité de décéder entre 30 et 70 ans de l'une des quatre principales MNT, en %



Source : OMS.

CIBLE RETENUE

- › Cible 3.9. D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses et à la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol
- › Indicateur Agenda 2030 : « Taux de mortalité due à la pollution de l'air »
- › Statut : renseignable

ENJEU POUR LA FRANCE

L'exposition aux particules sur la longue durée augmente de manière significative la mortalité due à des maladies respiratoires et cardio-vasculaire notamment (CGDD/SOeS, 2015) : le taux de

mortalité dû à la pollution de l'air s'élevait à 17,2 pour 100 000 en France en 2012 (OMS, 2016). Une étude d'Aphekom estime que le respect de la norme OMS augmenterait l'espérance de vie de 5,8 mois à Paris et de 7,5 mois à Marseille (Medina et Pascal, 2012). La pollution de l'air a par ailleurs des impacts inégaux, les personnes les plus pauvres étant – en moyenne – plus sensibles à la pollution de l'air (leur état de santé est plus fragile) et vivant – souvent – dans des lieux plus exposés.

COMPARAISON DES OBJECTIFS ONUISIEN ET FRANÇAIS

La cible onusienne est ambiguë et potentiellement peu ambitieuse : le nombre de décès doit être réduit « nettement ».

La France quant à elle ne possède pas d'objectif chiffré visant à réduire le taux de mortalité attribuable à la pollution de l'air, mais elle est dotée d'objectifs de limitation de cette pollution (cf. cible 11.6 ci-après).

Objectif 4. Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

CIBLE RETENUE

- Cible 4.1. D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité les dotant d'acquis véritablement utiles
- Indicateur Agenda 2030 : « Proportion d'enfants et de jeunes : a) en cours élémentaire ; b) en fin de cycle primaire ; c) en fin de premier cycle du secondaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en i) lecture et ii) mathématiques »
- Statut : varie selon les régions ; renseignable pour les pays de l'OCDE grâce à l'étude PISA

ENJEU POUR LA FRANCE

Le système éducatif français a de nombreuses qualités : l'école maternelle est bien structurée, les élèves prennent du plaisir à apprendre, et la proportion de bons élèves est importante (Charbonnier, 2013). Néanmoins, les résultats de l'enquête OCDE-PISA (OCDE, 2012) montrent que le système est inégalitaire (cf. cible 4,5 ci-dessous), et la proportion des élèves ayant acquis un niveau de compétences minimum en compréhension de l'écrit à l'âge de 15 ans était de seulement 82 % dans l'étude PISA de 2012, et de 92 % des élèves en

mathématiques. Il est à noter que la performance telle que mesurée par PISA, et que nous retenons ici, n'est qu'une dimension parmi d'autres de la qualité d'un système éducatif. Dans un débat plus exhaustif autour de la signification de l'ODD 4 pour la France, d'autres dimensions seraient intéressantes à regarder : le développement des *soft skills* et des compétences nécessaires à l'emploi, la culture de la non-violence et la citoyenneté globale.

COMPARAISON DES OBJECTIFS ONUISIEN ET FRANÇAIS

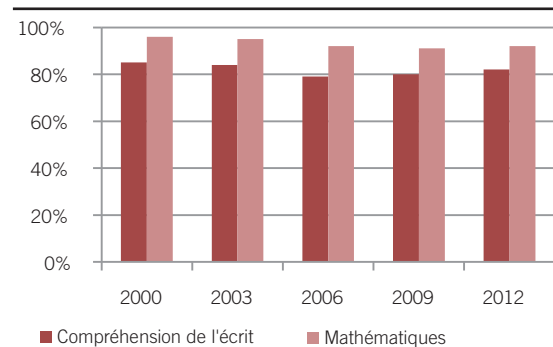
La cible onusienne vise à ce que 100 % des élèves aient droit à une éducation « de qualité », c'est-à-dire ici qu'ils soient dotés de compétences minimum en compréhension de l'écrit et en mathématiques. C'est une cible parfois qualifiée d'utopique, mais on peut la comprendre plutôt comme une cible aspirationnelle : il faut s'approcher le plus possible de cet objectif de 100 %, et être en capacité d'expliquer, de justifier l'écart à cet objectif.

Depuis la première étude PISA, la France prend de plus en plus en compte la notion de compétences dans l'évaluation de son système d'éducation, mais elle n'a pas adopté d'objectif chiffré.

TENDANCE

La proportion des élèves ayant acquis un niveau de compétences minimum en compréhension de l'écrit à l'âge de 15 ans fluctue ces dernières années, quand le taux en mathématiques baisse légèrement. À ce rythme, la France ne se rapprochera pas fortement de l'objectif de 100 % d'élèves ayant accès à une éducation de qualité, au sens de la performance, d'ici à 2030.

Proportion des élèves en enseignement secondaire ayant acquis un niveau de compétences minimum en compréhension de l'écrit et en mathématiques



Source : WIDE, PISA.

CIBLE RETENUE

- › Cible 4.5. D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle
- › Indicateur Agenda 2030 : « Indice de parité (quintile inférieur/supérieur de richesse) dans l'achèvement des études au collège »
- › Statut : renseignable

ENJEU POUR LA FRANCE

Malgré ses points forts mentionnés plus haut, le système scolaire fait l'objet de vifs débats sur le thème des inégalités : la France est le pays de l'OCDE le plus affecté par le déterminisme social dans la réussite des élèves (OCDE, 2012).

COMPARAISON DES OBJECTIFS ONU SIEN ET FRANÇAIS

La cible 4.5 fixe un objectif ambitieux : promouvoir l'égalité de tous les élèves indépendamment de leur sexe, santé ou origine ethnique ou socio-économique. Étant donné l'enjeu fort qu'elles représentent pour la France, nous nous concentrons ici sur les inégalités socio-économiques dans l'éducation. L'objectif onusien est l'élimination de l'écart entre les élèves issus du quintile le plus riche et ceux du plus pauvre ; cet écart semble être un écart d'accès, à la lecture de l'intitulé de la cible, mais l'indicateur de parité retenu est un indicateur de performance (écart entre le quintile inférieur et le quintile supérieur de richesse dans l'achèvement des études au collège).

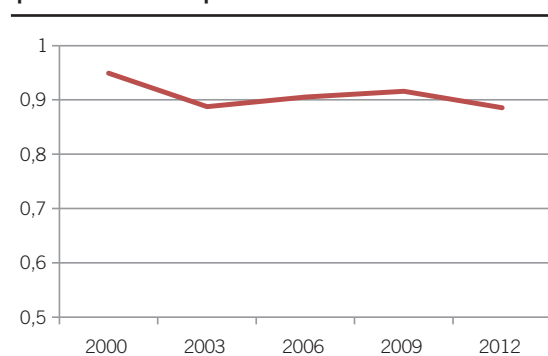
Dans la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République, la France a fixé un objectif chiffré relativement moins ambitieux et basé sur une approche territoriale : ramener à moins de 10 % les écarts de réussite scolaire entre les élèves de l'éducation prioritaire et les autres élèves de France (sans échéance claire). L'éducation prioritaire concerne des élèves dans les établissements des territoires qui rencontrent les plus grandes difficultés sociales.

TENDANCE

À ce stade, il n'y a qu'un ratio agrégé sur la période 2009-2013 disponible pour la France se référant aux écarts concernant le taux d'achèvement du collège. Il est de 0,84 (Unesco, 2016). La parité au sens de l'UNESCO s'améliore quand la valeur du ratio se rapproche de 1¹⁴. En l'absence de tendance

pour cet indicateur d'inégalités socio-économiques dans l'éducation, nous avons recours à d'autres données de l'Unesco. Le ratio des élèves du quintile le plus pauvre et du quintile le plus riche ayant acquis un niveau minimum de compétences en mathématique à 15 ans était de 0,89 en 2012. Cette année-là, 96 % des élèves issus du quintile le plus riche ont acquis un niveau de compétence minimum en mathématiques, alors que le taux était de 85 % pour les élèves issus du quintile le plus pauvre. Avec un ratio de 0,95 en 2000 et de 0,88 en 2012, l'écart entre les élèves les plus pauvres et les plus riches s'est élargi.

Ratio du taux d'élèves ayant acquis un niveau de compétences minimum en mathématiques, quintile inférieur/supérieur de richesse



Source : UNESCO (WIDE)

Objectif 5. Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

CIBLE RETENUE

- › Cible 5.4. Prendre en compte et valoriser les soins et travaux domestiques non rémunérés, par la mise en place de services publics, d'infrastructures et de politiques de protection sociale et par la promotion du partage des responsabilités dans le ménage et la famille, en fonction du contexte national
- › Indicateur Agenda 2030 : « Proportion du temps consacré à des soins et travaux domestiques non rémunérés, par sexe »
- › Statut : renseignable

ENJEU POUR LA FRANCE

Le travail non rémunéré est défini comme la part de travail domestique qui augmente indirectement les revenus du foyer, sans que les personnes qui l'effectuent ne bénéficient de rémunération. La différence entre travail domestique non rémunéré et loisir est définie en fonction du critère du « tiers » :

14. On parle de parité pour une valeur entre 0,97 et 1,03.

si un tiers peut être rémunéré pour réaliser l'activité concernée, on considère alors qu'il s'agit d'un travail non rémunéré (cuisine, ménage, garde des enfants, lessive, jardinage¹⁵) (OCDE, 2011). Ce travail non rémunéré est réparti de façon inégale entre les femmes et les hommes. En 2010, les femmes en France y ont consacré en moyenne 241 minutes par jour, contre 133 minutes pour les hommes.

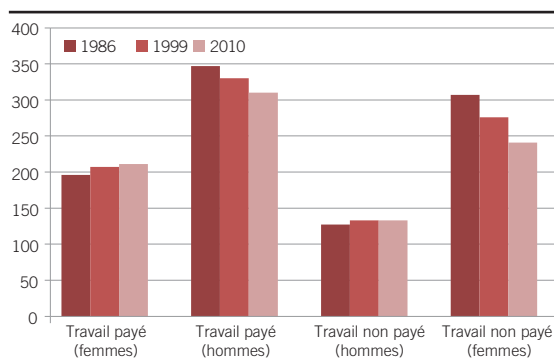
COMPARAISON DES OBJECTIFS ONUISIEN ET FRANÇAIS

La cible onusienne n'est pas quantifiée, et il n'y a pas non plus – en France – d'objectif chiffré promouvant la répartition égale du travail non rémunéré. Il est par ailleurs important de noter que la cible onusienne ne promeut pas simplement une répartition égale, mais met également les États au défi de trouver des mécanismes de valorisation de ce travail peu reconnu mais crucial au bon fonctionnement de notre société.

TENDANCE

En 2010, les femmes en France ont passé moins de temps au travail rémunéré qu'au travail non rémunéré. Elles y consacraient en moyenne 241 minutes par jour contre 211 minutes pour le travail rémunéré. La situation est inversée pour les hommes, qui ont consacré en moyenne 310 minutes au travail rémunéré et 133 minutes au travail non rémunéré. Or, il y a actuellement un écart moyen de 108 minutes entre femmes et hommes quant au temps consacré aux tâches non rémunérées. Depuis 1986, l'écart entre les hommes et les femmes s'est réduit, pour l'essentiel du fait de la diminution du temps passé par les femmes aux tâches non rémunérées et non d'une augmentation du temps masculin.

Travail payé vs. travail non payé, comparaison femmes/hommes (en minutes)



Source : Insee

15. OCDE (2011). « Cuisiner, s'occuper des enfants, construire ou réparer : le travail non rémunéré à travers le monde ». Dans : OECD. *Panorama de la société 2011 - Les indicateurs sociaux de l'OCDE*.

CIBLE RETENUE

- Cible 5.5. Veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité
- Indicateur Agenda 2030 : « Proportion de femmes occupant des postes de direction (cadres moyens et supérieurs) »
- Statut : renseignable

ENJEU POUR LA FRANCE

La proportion de femmes occupant des postes de direction (cadres moyens et supérieurs) oscille entre 30 et 40 % ces dernières décennies. Selon France Stratégie, « le coût économique des discriminations » est compris entre 3 % et 14 % du PIB, et les femmes sont les premières victimes de discrimination dans la vie économique (Bon-Maury *et al.*, 2016).

COMPARAISON DES OBJECTIFS ONUISIEN ET FRANÇAIS

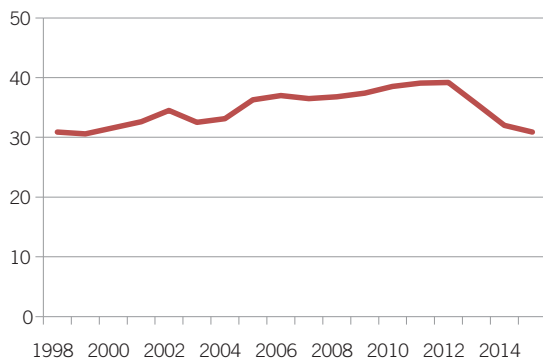
La cible onusienne fixe comme objectif que les femmes accèdent aux fonctions de direction, à tous les niveaux de décision, sur un pied d'égalité avec les hommes. Autrement dit, elle promeut l'égalité d'accès dans la vie économique. Pourtant, cette cible est associée à un indicateur mesurant l'égalité de résultat. Par conséquent, la cible peut être interprétée de plusieurs manières, entre égalité de résultat ou égalité d'opportunités. L'enjeu pour la France se situant plutôt dans l'égalité de résultat, nous interprétons cette cible ainsi : la proportion de femmes occupant des postes de direction doit atteindre 50 % d'ici à 2030.

La France n'a pas encore d'objectif quantifié qui vise à atteindre la parité dans les postes de cadres moyens et supérieurs. Pour l'instant, elle se concentre, avec la loi Copé-Zimmermann de 2011, sur la représentation des femmes dans les conseils d'administration et de surveillance des entreprises.

TENDANCE

En 1998, la proportion de femmes occupant des postes de direction (cadres moyens et supérieurs) était de 30,9 %. Sur les treize années suivantes, cette proportion s'est nettement améliorée : elle a atteint 39,1 % en 2011. Mais, depuis 2011, ce taux est à la baisse pour atteindre – en trois ans seulement – le niveau de 1998. Au final, la tendance sur les quinze dernières années est insuffisante pour atteindre l'objectif de parité.

Part des femmes dans l'ensemble des cadres moyens et supérieurs, en %



Source : IL

Objectif 6. Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable

CIBLE RETENUE

- Cible 6.2. D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable
- Indicateur Agenda 2030 : « Proportion de la population utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité, notamment des équipements pour se laver les mains avec de l'eau et du savon »
- Statut : renseignable

ENJEU POUR LA FRANCE

L'accès à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène n'est plus un enjeu pour la majorité des Français. Toutefois, dans l'esprit des ODD de « ne laisser personne de côté », le fait qu'il y ait aujourd'hui encore des personnes non raccordées – en particulier dans les départements et régions d'outre mer (DROM) et dans les habitats précaires – pose un vrai défi. En Polynésie française par exemple, 1,4 % de la population n'a aucune toilette et pratique la défécation en plein air¹⁶. De nombreux défis existent également quant aux personnes sans-abri ou aux migrants.

16. Partenariat français pour l'eau.

COMPARAISON DES OBJECTIFS ONUSIEN ET FRANÇAIS

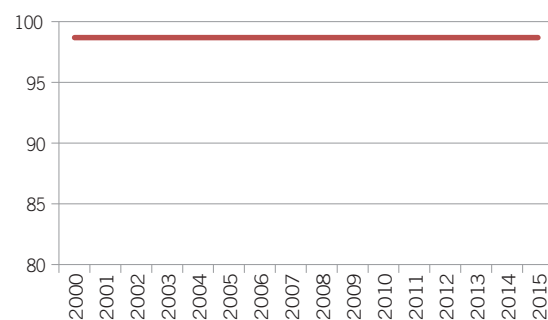
La cible 6.2. fixe l'objectif de donner à 100 % de la population l'accès à l'assainissement et l'associe à l'indicateur « Proportion de la population utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité, notamment des équipements pour se laver les mains avec de l'eau et du savon ».

L'accès à l'assainissement est un droit humain fondamental international. Ces conditions d'application sont insuffisamment précises en droit français. Par ailleurs, il n'y a pas d'objectif chiffré en France qui viserait à augmenter la part de la population ayant accès à l'assainissement tel que défini par la cible.

TENDANCE

Avec 98,66 % de la population utilisant des services d'assainissement, la France a atteint un très bon niveau. Toutefois, sur les quinze dernières années, ce taux n'a pas changé. Si cette tendance se poursuit, la France risque de ne pas atteindre l'objectif de 100 % en 2030.

Proportion de la population utilisant des infrastructures d'assainissement améliorées¹⁷, en %



Source : ONU

CIBLE RETENUE

- Cible 6.3. D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant nettement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau
- Indicateur Agenda 2030 : « Proportion des eaux usées traitées sans danger »
- Statut : non renseignable à ce stade

17. Il s'agit en fait d'un indicateur provisoire (l'ancien indicateur OMD), le nouvel indicateur étant toujours en construction.

ENJEU POUR LA FRANCE :

La pollution de l'eau pose des problèmes sanitaires et environnementaux. Ainsi, les eaux usées non traitées constituent un risque d'eutrophisation avec des implications sur la biodiversité et l'équilibre des écosystèmes.

COMPARAISON DES OBJECTIFS ONUISIEN ET FRANÇAIS

La cible onusienne 6.3 prévoit de réduire de 50 % la proportion d'eaux usées non traitées d'ici à 2030, avec un indicateur non renseignable à ce stade.

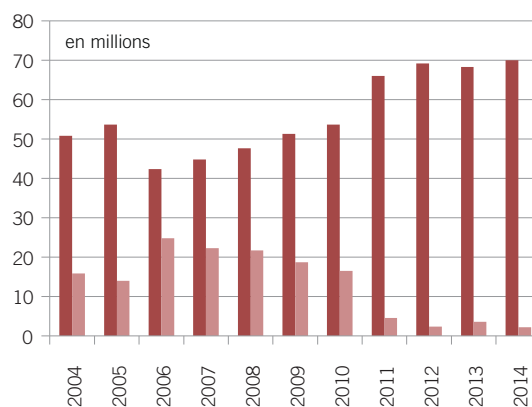
Le traitement des eaux usées en France est d'ores et déjà soumis aux normes de la directive sur les eaux résiduaires urbaines. Autrement dit, il existe un objectif chiffré de traiter 100 % des eaux usées conformément à cette directive¹⁸. Ayant des différences, nous ne pouvons pas dire laquelle de cibles est plus ambitieuse. La directive qui fixe un objectif de 100 % est ambitieuse, mais elle ne concerne que les communes de plus de 2 000 habitants. La cible ODD pour sa part fixe un objectif ambitieux d'une réduction de 50 % des eaux usées non traitées qui concerne toutes les communes. Partant, nous ne pouvons dire laquelle de cibles est plus ambitieuse.

On ne peut donc pas trancher laquelle des cibles est la plus ambitieuse. Nous retenons, tout de même ici la cible européenne pour des raisons pragmatiques : la directive européenne a un indicateur clair et des données sur le long terme, tandis que l'indicateur onusien n'est pas renseignable à ce stade.

TENDANCE

En 2014, seulement 3,1 % des eaux résiduaires urbaines n'étaient pas traitées conformément à la directive européenne sur les eaux résiduaires urbaines (DERU)¹⁹. La France a réalisé d'importants investissements afin de mettre en

conformité ses stations d'épuration urbaines d'une capacité supérieure à 2 000 équivalents-habitants (EH). La tendance est donc bonne ; néanmoins, en avril 2015, la France a été assignée en justice devant la Cour de justice de l'UE pour non-conformité avec cette directive. C'est principalement dans les DROM que la situation est préoccupante : les DROM sont donc une priorité pour la France dans l'atteinte de cette directive et de son objectif de traitement de 100 % des eaux usées dans les communes supérieures ou égales à 2 000 EH (OCDE, 2016)

Eaux résiduaires urbaines traitées conformément – ou non – à la directive ERU (agglomérations supérieures ou égales à 2 000 EH), en équivalents-habitants (EH)

Source : BDERU, SOeS

Objectif 7. Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable**CIBLE RETENUE**

- › Cible 7.2. D'ici à 2030, accroître nettement la part des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique mondial
- › Indicateur Agenda 2030 : « Part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie »
- › Statut : renseignable

ENJEU POUR LA FRANCE

Le fait que les énergies renouvelables soit l'une des trois cibles de résultat sous l'ODD 7 montre que l'Agenda 2030 reconnaît son importance pour la transition vers un système énergétique durable. Le développement des énergies renouvelables sur le territoire français peut être bénéfique en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre,

18. La conformité du traitement des eaux usées qui ne prend en considération que ce qui arrive à la station ou qui s'échappe par le déversoir d'orage en tête de station. C'est une conformité par temps sec.

19. Il est à noter que les données ne concernent que les eaux résiduaires des agglomérations de plus de 2 000 équivalents-habitants et n'incluent pas les rejets directs par temps de pluie (qui ajouteraient environ 5 % aux eaux usées non conformes selon des avis d'experts). De plus, nous avons limité notre analyse à la conformité de l'assainissement des agglomérations supérieures ou égales à 2 000 EH. En ce qui concerne les déversements par temps de pluie, un objectif a été fixé pour toutes les agglomérations de plus de 2 000 équivalents habitants d'ici 12 ans (2 années d'études avant le plan d'action, puis 10 ans maximum de travaux, sauf en cas de coût excessif) de collecter et traiter 95 % de flux hydrauliques ou en flux de pollution ou 20 jours maximum de déversement.

mais aussi en termes de sécurité énergétique, d'innovation et de renforcement des économies locales (Poize et Rüdinger, 2014).

COMPARAISON DES OBJECTIFS ONU SIEN ET FRANÇAIS

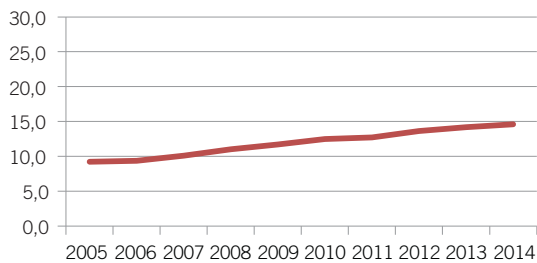
La cible onusienne 7.2 n'apporte pas d'objectif chiffré précis, la part des énergies renouvelables devant être accrue « nettement », et ce au niveau mondial.

Mais dans le cadre du Paquet énergie-climat de l'Union européenne, la France s'est engagée à porter la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique finale de 10 % en 2005 à 23 % en 2020 et à 32 % en 2030. Cette ambition est inscrite dans la Loi de transition énergétique pour la croissance verte (Loi TECV).

TENDANCE

La part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie française était de 14,6 % en 2014. Malgré une hausse de 5,4 points de pourcentage par rapport à 2005, ce chiffre reste inférieur à la trajectoire fixée par le Paquet énergie-climat. La Programmation pluriannuelle de l'énergie prévoit de rattraper cette trajectoire en 2025.

Part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie, en %



Source : SOeS

CIBLE RETENUE

- › Cible 7.3. D'ici à 2030, multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique
- › Indicateur Agenda 2030 : « L'intensité énergétique [rapport entre consommation d'énergie primaire et produit intérieur brut (PIB)] »
- › Statut : renseignable

ENJEU POUR LA FRANCE

L'efficacité énergétique est un moyen de répondre à la fois à des enjeux environnementaux et d'améliorer la sécurité énergétique et la compétitivité économique de la France. D'une certaine manière, elle peut être considérée comme une source

d'énergie peu coûteuse et constitue l'un des leviers de lutte contre la précarité énergétique.

COMPARAISON DES OBJECTIFS ONU SIEN ET FRANÇAIS

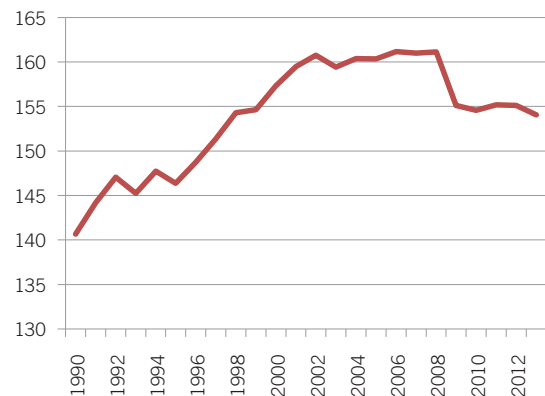
La cible onusienne 7.3 formule un objectif chiffré au niveau mondial : « multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique », celle-ci étant mesurée par l'indicateur « intensité énergétique ».

Sur ce plan, la France est plus avancée. Dans la loi TECV, la France s'engage à réduire la consommation d'énergie finale de 50 % en 2050, avec un objectif intermédiaire de 20 % en 2030, et de réduire la consommation énergétique primaire des énergies fossiles de 30 % en 2030 (par rapport à 2012).

TENDANCE

Dans l'ensemble, la consommation d'énergie finale est en hausse depuis 1990, avec un plateau de consommation au-début des années 2000 et une baisse en 2008 avec la crise économique. Si l'on se base sur les quinze dernières années, la consommation est donc à la baisse, mais insuffisamment pour atteindre l'objectif fixé en 2030.

Consommation d'énergie finale, en Mtep



Source : SOeS

Objectif 8. Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

CIBLE RETENUE

- › Cible 8.4. Améliorer progressivement, jusqu'en 2030, l'efficacité de l'utilisation des ressources mondiales dans les modes de consommation et de production et s'attacher à dissocier croissance économique et dégradation de l'environnement, comme prévu dans le Cadre décennal

de programmation concernant les modes de consommation et de production durables, les pays développés montrant l'exemple en la matière

- › Indicateur Agenda 2030 : « Consommation intérieure apparente de matières, consommation intérieure apparente de matières par habitant et consommation intérieure apparente de matières par unité de PIB »
- › Statut : renseignable

ENJEU POUR LA FRANCE

La consommation de ressources engendre de nombreuses externalités environnementales, ne serait-ce que pendant la phase d'extraction de ces ressources, et représente un coût important de traitement des déchets générés. Pour autant, la France ne réussit pas à réduire nettement sa consommation de ressources.

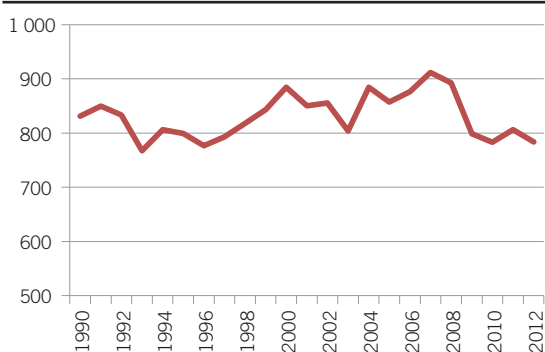
COMPARAISON DES OBJECTIFS ONU SIEN ET FRANÇAIS

Les ODD n'apportent pas d'objectif plus ambitieux à la France, qui s'est déjà dotée d'un objectif de découplage absolu de l'utilisation des ressources et de croissance économique, dans le cadre du Programme national de prévention des déchets 2014-2020. Il s'agit d'un objectif de baisse de l'indicateur de « consommation intérieure apparente de matières », non rapporté au PIB.

TENDANCE

La consommation intérieure apparente de matières (DMC) a peu varié entre 1990 et 2008, oscillant autour de 850 Mt. Entre 2007 et 2013, elle décroît progressivement pour s'établir à 784 Mt, soit une baisse de 14 % sur 5 ans, mais cela s'explique pour moitié par la contraction de l'activité économique pendant la même période (SOEs). La tendance de la consommation de ressources va donc dans la bonne direction ces dernières années, mais cette consommation reste élevée.

Consommation intérieure totale DMC, en Mt



Source : SOEs, INSEE.

CIBLE RETENUE

- › Cible 8.5. D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale
- › Indicateur Agenda 2030 : « Taux de chômage total en % »
- › Statut : renseignable

ENJEUX POUR LA FRANCE

Le défi posé par la cible 8.5 est double. Il consiste d'une part à créer de l'emploi et d'autre part à s'assurer que la création d'emploi soit inclusive. Le chômage est un enjeu extrêmement fort et permanent sur l'agenda politique français. En France, le taux de chômage reste élevé, autour de 10 % de la population active, et l'accès au travail est particulièrement difficile pour les jeunes. Avec un taux de chômage des jeunes de 24,7 % en 2016, la France se situe largement au-dessus de la moyenne des pays de l'OCDE : 13,9 % (OCDE Data). Un autre enjeu mentionné dans la cible 8.5 et présent sur l'agenda politique est celui de l'égalité des salaires entre les hommes et les femmes.

Cette cible est donc multidimensionnelle, et mériterait *a minima* une désagrégation du taux de chômage selon l'âge, le sexe, le niveau de handicap, etc. Mais cette étude n'est pas exhaustive, et nous nous concentrons par la suite sur le taux de chômage global.

COMPARAISON DES OBJECTIFS ONU SIEN ET FRANÇAIS

Le premier objectif mentionné dans cette cible est de « parvenir au plein emploi », soit un objectif de faire baisser le taux de chômage à son niveau « résiduel », de l'ordre de 3,5 % (Pisany-Ferry, 2000) pour la France.

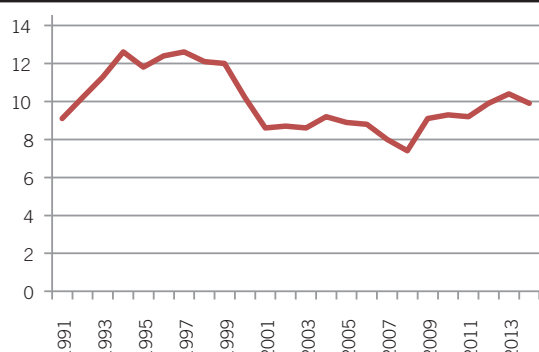
Même si le chômage occupe une place primordiale dans le débat politique français, et alors que les responsables politiques s'engagent sur des baisses du taux de chômage à court terme, il n'y a pas d'objectif chiffré à plus long terme. Il y a bien un objectif au niveau européen, dans le cadre de la Stratégie Europe 2020, mais qui concerne le taux d'emploi, c'est à dire la proportion de la population en âge de travailler (entre 20 et 64 ans) et qui est effectivement en activité, c'est à dire ni au chômage, ni étudiant, ni à la retraite, etc. Cet objectif européen ne concerne donc pas principalement la problématique du chômage, mais plutôt celle de l'équilibre budgétaire des systèmes de retraite.

TENDANCE

Le taux de chômage en France était de 9,9 % en 2014 au sens du BIT, bien loin des 3,5 % nécessaires

pour se rapprocher d'une situation de plein emploi. Entre 1997 et 2008, le taux de chômage a baissé pour atteindre un niveau encore relativement élevé de 8 % en 2008. La crise économique mondiale a alors marqué un tournant important, avec un taux de chômage en forte hausse. La dynamique sur les quinze dernières années ne garantit pas l'atteinte de l'objectif onusien de plein emploi

Taux de chômage total, en %



Source : Banque mondiale.

Objectif 9 : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

CIBLE RETENUE

- Cible 9.4. D'ici à 2030, moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement, chaque pays agissant dans la mesure de ses moyens.
- Indicateur Agenda 2030 : « Émissions de CO₂ par unité de valeur ajoutée »
- Statut : renseignable

ENJEU POUR LA FRANCE

La France est un pays industrialisé et bien doté en infrastructures (réseaux de transport, d'eau, d'énergie, de télécommunications). L'enjeu principal est d'améliorer la durabilité environnementale de ses infrastructures et de son industrie, et en particulier les émissions de gaz à effet de serre qu'elles génèrent. L'enjeu de cette cible multidimensionnelle est de rendre l'ensemble des infrastructures et industries propres et résilientes. Cela concerne tous les impacts comme la qualité de l'air, le bruit, la biodiversité, les sols et les émissions. Cela concerne aussi les déchets et donc l'enjeu de transiter vers un système plus circulaire.

Ici, nous suivons l'indicateur onusien qui cible la question des émissions de CO₂. Ce n'est qu'une partie de l'enjeu mais, avec les cibles des ODD 8 et 12, cette cible s'inscrit dans un projet de transformation industrielle plus vaste.

COMPARAISON DES OBJECTIFS ONUSIEN ET FRANÇAIS

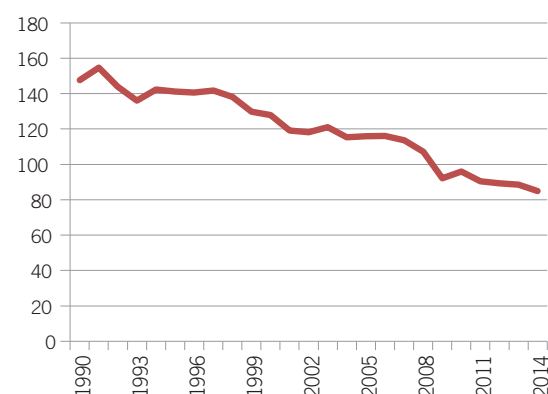
La cible onusienne n'apporte pas d'objectif chiffré, et l'indicateur « Émissions de CO₂ par unité de valeur ajoutée » n'est pas un indicateur spécifique pour l'industrie.

En France, la Stratégie nationale bas-carbone (SNBC) apporte d'ores et déjà un objectif chiffré pour l'industrie manufacturière : diminuer ses émissions de gaz à effet de serre de 24 % à l'horizon du 3^e budget carbone (2024-2028) et de 75 % d'ici à 2050 (par rapport à 2013).

TENDANCE

Alors que la France s'est engagée à réduire les émissions de gaz à effet de serre du secteur de l'industrie de 24 % entre 2013 et 2028, ces émissions ont été réduites de 34,5 % sur les quinze dernières années. Dans l'hypothèse d'une continuation de la tendance passée, cet engagement sera donc atteint. Mais poursuivre cette tendance ne doit pas être considéré comme une chose simple, les *low hanging fruits* (soit les opportunités les plus évidentes et immédiates) ayant d'ores et déjà été saisis.

Émissions de GES dans le secteur de l'industrie manufacturière, en Mteq CO₂



Source : Citepa

CIBLE RETENUE

- Cible 9.5. Renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays, en particulier des pays en développement, notamment en encourageant l'innovation et en augmentant nettement le nombre de personnes travaillant

dans le secteur de la recherche & développement pour 1 million d'habitants et en accroissant les dépenses publiques et privées consacrées à la recherche & développement d'ici à 2030.

- › Indicateur Agenda 2030 : « Dépenses de recherche & développement en proportion du PIB »
- › Statut : renseignable

ENJEU POUR LA FRANCE

Renforcer la recherche scientifique et accroître les dépenses de R&D sont des objectifs importants pour construire une France innovante, capable de répondre aux défis de demain et d'inventer un développement économique durable. Dans ce contexte, les dépenses de R&D en proportion du PIB ne sont qu'un indicateur parmi d'autres qui seraient intéressant à analyser. Nous retenons ce dernier pour sa pertinence dans le débat politique français et européen (cf. Stratégie Europe 2020), mais soulignons qu'il serait aussi pertinent d'analyser le nombre de chercheurs par million d'habitants (deuxième indicateur onusien pour cette cible) ou encore d'examiner plus particulièrement la part des dépenses en R&D allouée aux recherches sur la durabilité.

COMPARAISON DES OBJECTIFS ONU SIEN ET FRANÇAIS

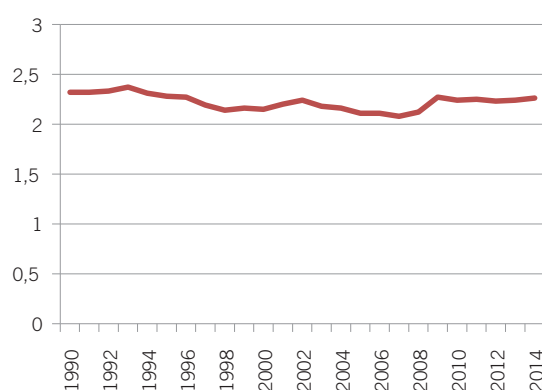
La cible onusienne engage les États à augmenter les dépenses publiques et privées consacrées à la R&D et le nombre de personnes travaillant dans ce secteur. Elle n'apporte pour autant pas d'objectif chiffré clair.

Au niveau européen, le développement d'une économie de la connaissance est l'un des cinq piliers de la Stratégie Europe 2020, qui fixe comme objectif à chaque État membre d'investir 3 % de son PIB dans la R&D (investissement public et privé).

TENDANCE

Les investissements de R&D représentent actuellement 2,26 % du PIB, soit 0,75 point en deçà de l'objectif fixé par l'Union européenne. La tendance est plutôt stable, même si l'on observe un léger rebond depuis 2008. À ce rythme, l'objectif européen ne sera pas atteint.

Dépenses en R&D, en % du PIB



Sources : Insee (1990-2011) et Eurostat (2011-2014)

Objectif 10. Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

CIBLE RETENUE

- › Cible 10.1. D'ici à 2030, assurer progressivement et durablement une croissance des revenus des 40 % de la population les plus pauvres à un rythme plus rapide que celle du revenu moyen national
- › Indicateur Agenda 2030 : « Taux de croissance des dépenses des ménages ou du revenu par habitant pour les 40 % de la population les plus pauvres et pour l'ensemble de la population »
- › Statut : renseignable

ENJEU POUR LA FRANCE

Les inégalités de revenu ont atteint des niveaux record dans les pays de l'OCDE et sont au cœur du débat politique en France. Au-delà des problèmes qu'elles posent en matière de cohésion sociale, elles ont aussi un coût économique (Stiglitz, 2012). Ainsi, l'OCDE, qui a analysé 19 pays, estime que la montée des inégalités a amputé leur croissance économique de 4,7 points de pourcentage sur les deux dernières décennies (OCDE, 2015a). Notons ici que l'existence d'une cible sur les inégalités de revenu dans les ODD représente un changement de paradigme dans l'agenda du développement : les institutions internationales ont en effet longtemps considéré les inégalités comme une problématique relevant de la souveraineté de chaque pays.

À l'exception de l'inégalité des revenus que nous retenons comme enjeu important pour l'ODD 10, l'égalité des chances et la lutte contre les discriminations (cible 10.3) demeurent des enjeux politiques majeurs dans le débat politique français, qu'il s'agisse de discriminations liées au sexe (cf. ci-dessus) ou à l'appartenance sociale (cf. inégalités scolaires ci-dessus). D'autres types de discrimination

qui constituent des enjeux pour la France pourraient être mentionnés, mais dépassent le cadre de ce rapport. Le rapport de l'OCDE *Tous concernés : pourquoi moins d'inégalités profite à tous* met en évidence par exemple que les jeunes sont les plus durement touchés par les inégalités compte tenu de leurs difficultés à accéder à un emploi stable. En France, cette tendance s'est accentuée durant la crise économique de 2008. Un autre exemple est la discrimination liée à l'origine. En 2016, le Défenseur de droit a jugé la situation des personnes d'origine étrangère particulièrement inquiétante quant aux discriminations à l'embauche.

COMPARAISON DES OBJECTIFS ONUSIEN ET FRANÇAIS

La cible onusienne est claire et chiffrée, la croissance des revenus des 40 % de la population les plus pauvres devant être supérieure à celle du revenu moyen national²⁰. En France, malgré l'importance du sujet, il n'y a pas d'objectif chiffré visant à réduire les inégalités de revenu.

TENDANCE

Ces dernières décennies, le revenu des 40 % les plus pauvres a cru plus fortement que la moyenne nationale. L'objectif onusien est donc – pour l'instant – atteint.

Périodé	Croissance du revenu des 40 % les plus pauvres	Moyenne nationale	Réussite/échec
1988-2008	110,8 %	26,5 %	Réussite
1998-2008	27,9 %	9,9 %	Réussite
2003-2008	10,9 %	3 %	Réussite

Source : Chancel et Voituriez, 2015.

Objectif 11. Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

CIBLE RETENUE

Cible 11.1. D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis

➤ Indicateur Agenda 2030 : « Proportion de la population urbaine vivant dans des quartiers de

taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats »

➤ Statut : Indicateur renseignable, mais manque de données pour les pays développés

ENJEU POUR LA FRANCE

De taille « humaine », les villes françaises permettent à leurs résidents de se déplacer en utilisant des systèmes de mobilité performants et intermodaux. Des processus de transformations pour rendre les villes plus denses et inclusives émergent et un nombre croissant d'éco-quartiers innovants voit le jour. Néanmoins, le contexte urbain français fait aussi face à nombre de défis. La cible 11.1 sur le logement contient plusieurs dimensions, dont certaines représentent des enjeux importants en France. Il reste encore des défis à relever pour arriver à un accès universel au logement, et assurer que les logements soient sûrs, abordables et adéquats. Dans cette étude, nous retenons la dimension du logement adéquat, sachant que les différentes dimensions sont interconnectées et qu'elles sont toutes aussi importantes.

COMPARAISON DES OBJECTIFS ONUSIEN ET FRANÇAIS

La cible onusienne aspire à ce que 100 % de la population ait accès à des logements adéquats d'ici 2030. Il existe un indicateur onusien pour cette cible, mais des données manquent pour les pays développés. Le rapport sur l'état du mal-logement en France par la Fondation Abbé Pierre attire annuellement l'attention sur le mal-logement. Par manque de données onusiennes, nous utiliserons deux indicateurs du rapport de la Fondation Abbé Pierre pour tracer la tendance de la part de la population vivant dans des logements inadéquats. Ce rapport met en exergue les souffrances liées soit à la privation de confort dû à un manque de services de base, soit à une situation de surpeuplement. Nous retenons ces deux aspects pour tracer la tendance.

En France, il y a plusieurs objectifs et droits en lien avec l'accès au logement adéquat. Dans une approche par le droit, complémentaire à l'approche par les objectifs chiffrés, le propriétaire est dans l'obligation de fournir au locataire un logement décent. La loi DALO de 2007 fixe aussi l'objectif (contraignant) d'offrir un logement à ceux qui le réclament, avec délais et procédures amiables et contentieuses si besoin. Récemment, la loi relative à la transition énergétique a assigné des objectifs de division par deux de la précarité énergétique et de rénovation de 500 000 logements par an, dont la moitié occupés par des ménages modestes, visant ainsi une baisse de 15 %

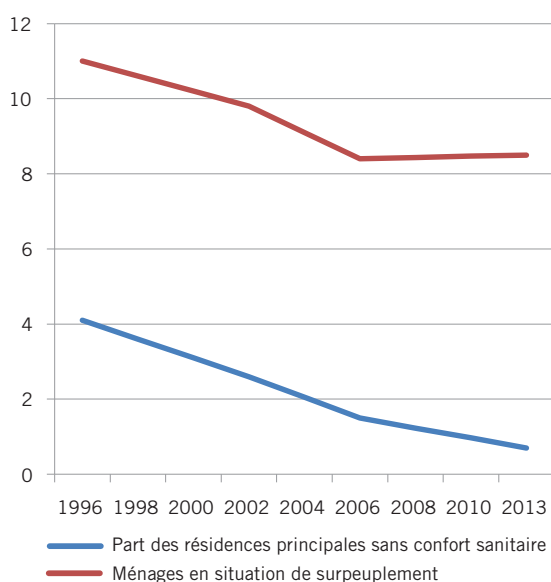
20. Chancel et Voituriez (2015) critiquent le fait que cet indicateur ne comprend pas les changements en haut de la distribution des revenus, alors même que c'est dans les hauts revenus, c'est-à-dire dans les revenus du premier centile, qu'on voit une concentration de richesse et donc une hausse des inégalités dans les pays développés.

de la précarité énergétique d'ici 2020. Il n'existe cependant pas d'objectifs chiffrés portant directement sur nos deux indicateurs.

TENDANCE

En 2013, 0,7 % des résidences principales en France étaient sans confort sanitaire. Dans cet aspect du mal-logement, la France s'approche donc des 0 % qui devront être atteints d'ici 2030. La part des résidences principales sans confort sanitaire²¹ a considérablement baissée depuis les années 1990. Elle a baissée de 2,6 points entre 1996 et 2006 et n'a cessé de baisser depuis. Pour cette variable, nous pouvons donc espérer que la tendance se poursuive et que la cible sera atteinte en 2030. Cela ne veut pourtant pas dire que l'atteinte de la cible est garantie car ce sont souvent les dernières marges qui sont les plus difficiles à atteindre. Or, ce sont elles qui sont visés par l'approche ODD de ne laisser personne de côté. En matière de surpeuplement, 8,5 % des ménages sont concernés en 2013. Ce chiffre reste relativement éloigné de la cible onusienne. La part a été réduite de 3 points de pourcentage entre la fin des années 1990 et 2006. Néanmoins, depuis 2006, la part de ménages en situation de surpeuplement stagne. Si la tendance des quinze dernières années se poursuit, la France risque de ne pas atteindre l'objectif onusien d'un accès à un logement adéquat pour tous.

Part de la population vivant dans des conditions de logement très difficiles, en %



Source : Insee.

21. L'enquête de logement de l'Insee définit les résidences sans confort sanitaire par l'absence d'au moins un des éléments suivants : eau, WC, douche ou baignoire.

CIBLE RETENUE

- Cible 11.6. D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets
- Indicateur Agenda 2030 : « Niveau moyen annuel de particules fines (PM 2,5 et PM 10, par exemple) dans les villes (pondéré en fonction du nombre d'habitants) »
- Statut : renseignable

ENJEU POUR LA FRANCE

Compte tenu des pics de pollution récents dans les grandes villes françaises, nous avons choisi d'analyser la situation de la France par rapport à la cible 11.6 qui vise à réduire l'impact environnemental négatif des villes. La pollution de l'air n'est qu'une dimension de cet impact, le bruit ou les déchets étant d'autres. Nous retenons ici la pollution de l'air, préoccupation environnementale et sanitaire de plus en plus forte pour les Français (CGDD, 2016).

COMPARAISON DES OBJECTIFS ONUSIEN ET FRANÇAIS

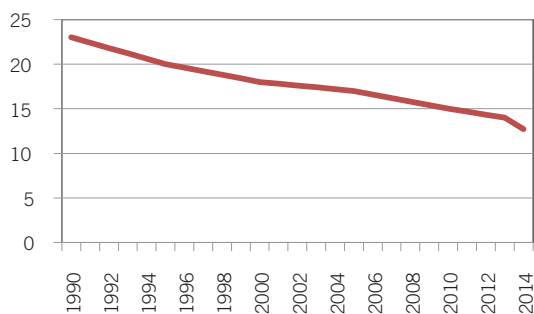
La cible onusienne 11.6 engage les États à réduire la pollution de l'air sans fixer d'objectif chiffré à respecter.

En France, la directive sur la qualité de l'air prescrit que le niveau moyen annuel de particules fines (PM 2,5) dans les villes ne doit pas dépasser 20 µg/m³ en 2020. Il est à noter que cet objectif européen est moins ambitieux que l'OMS, qui recommande le seuil de 10 µg/m³.

TENDANCE

Depuis 2001, le niveau d'émission des particules (PM2.5) baisse régulièrement. En 2014, la moyenne annuelle d'exposition aux PM2.5 était de 14,7 µg/m³. Ainsi, dans l'ensemble, la France respecte d'ores et déjà le seuil européen. En outre, cette moyenne nationale cache le fait que, dans quelques agglomérations françaises, le niveau d'émission des particules dépasse encore régulièrement les normes européennes, ce qui est d'ailleurs à l'origine d'un contentieux européen.

Pollution de l'air (PM2.5), niveau moyen annuel d'exposition, en µg/m³



Source : Banque mondiale

Objectif 12. Établir des modes de consommation et de production durables

CIBLE RETENUE

- › Cible 12.3. D'ici à 2030, réduire de moitié à l'échelle mondiale le volume de déchets alimentaires par habitant, au niveau de la distribution comme de la consommation, et diminuer les pertes de produits alimentaires tout au long des chaînes de production et d'approvisionnement, y compris les pertes après récolte
- › Indicateur Agenda 2030 : « Indice mondial des pertes alimentaires »
- › Statut : non renseignable à ce stade

ENJEU POUR LA FRANCE

Avec en moyenne 21 % des aliments achetés finissant à la poubelle en France, sans compter les pertes au niveau de la production, de la transformation et de la distribution, le gaspillage alimentaire s'est imposé comme un sujet politique en France. Cela a notamment conduit à l'adoption de la loi du 11 février 2016 relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire.

COMPARAISON DES OBJECTIFS ONU SIEN ET FRANÇAIS

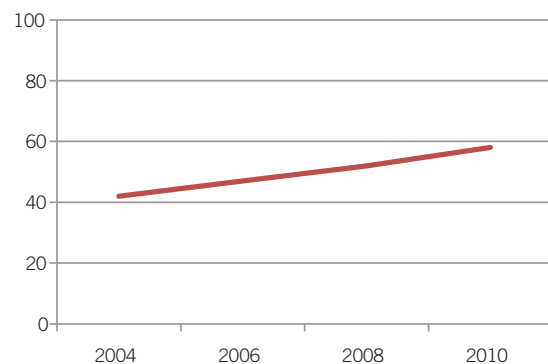
La cible 12.3 fixe un objectif chiffré, à l'échelle mondiale, de réduction de 50 % des déchets alimentaires. L'indicateur associé, l'« indice mondial des pertes alimentaires », n'est pas renseignable à ce stade.

En France, l'axe « gaspillage alimentaire » du Programme national de prévention des déchets 2014-2020 fixe un objectif de réduction de 50 % du gaspillage alimentaire d'ici à 2025, qui s'applique à l'échelle française et non à l'échelle mondiale comme la cible onusienne, et est donc plus ambitieux que ce qu'apportent les ODD.

TENDANCE

La problématique du gaspillage alimentaire étant relativement récente, les données sont encore partielles. Pour cette raison, nous nous limitons ici au gaspillage des ménages²². On observe une augmentation des volumes de déchets alimentaires de 38 % entre 2004 et 2008, passant de 42 à 58 kg/capita (Eurostat) : la tendance doit donc être inversée. Le gaspillage des ménages n'est qu'une facette du problème. Dans un état de lieu exhaustif, il conviendrait d'inclure les pertes dans la chaîne de production et de transport.

Déchets alimentaires au niveau des ménages, en kg/capita



Source : Eurostat.

CIBLE RETENUE

- › Cible 12.5. D'ici à 2030, réduire nettement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation
- › Indicateur Agenda 2030 : « Taux de recyclage national, tonnes de matériaux recyclés »
- › Statut : renseignable

ENJEU POUR LA FRANCE

L'ODD 12 est l'objectif qui a le plus d'interactions avec d'autres ODD (Leblanc, 2015) : la transition vers des modes de consommation et de production durables, d'une économie linéaire à une économie circulaire, n'est pas qu'un objectif, mais également un principe fondamental de l'Agenda 2030. En tant que pays industrialisé, la France est particulièrement attendue sur cet ODD et la cible 12.5 en particulier : comparée à l'Allemagne ou à l'Autriche, la France affiche des résultats médiocres en termes de recyclage des déchets (AEE, 2013) notamment.

Encore une fois, nous nous limitons ici aux déchets ménagers, soulignant ainsi l'urgence d'une

22. Selon un état de lieux de l'Ademe (2016), les ménages sont responsables de 33 % des pertes et gaspillages alimentaires (en incluant la restauration à domicile et hors domicile).

transformation des modes de consommation. Nous sommes toutefois conscients que, parallèlement, les modes de production nécessitent aussi une transformation profonde. Concernant les déchets, des enjeux importants se posent par exemple quant au secteur du bâtiment ou aux déchets spéciaux de l'industrie. Par ailleurs, la cible 12.6 fait appel aux entreprises pour qu'elles s'engagent dans des politiques de durabilité.

COMPARAISON DES OBJECTIFS ONUISIEN ET FRANÇAIS

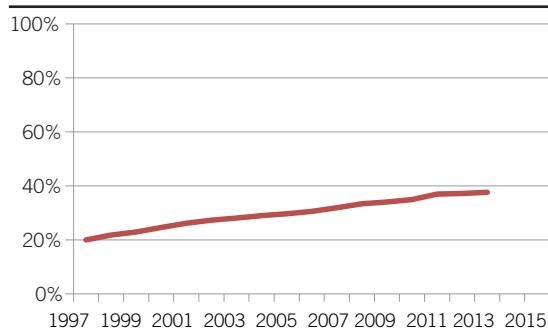
La cible 12.5 engage les États à réduire leurs déchets, sans donner d'objectif chiffré.

Au niveau européen, la directive-cadre de 2008 sur les déchets définit l'objectif de 50 % de réemploi ou de recyclage des déchets ménagers et assimilés d'ici à 2020. À plus court terme, la loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement avait fixé les objectifs suivants : 35 % des déchets ménagers recyclés ou valorisés en 2012 et 45 % en 2015.

TENDANCE

Si l'objectif du Grenelle d'atteindre 35 % des déchets ménagers recyclés en 2012 a été atteint, ce n'est pas le cas pour l'objectif de 2015. Pendant les quinze dernières années, le taux de recyclage a progressé de 1,06 % en moyenne par an. À ce rythme, la France n'atteindra pas l'objectif 2020 de la directive-cadre sur les déchets.

Déchets ménagers et assimilés orientés vers le recyclage, en %



Source : SOeS, Ademe, Eurostat.

Objectif 13. Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

CIBLE RETENUE

- Cible 13.2. Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales
- Indicateur Agenda 2030 : « Nombre de pays ayant déclaré avoir mis en place ou mis en œuvre une politique/une stratégie/un plan intégré visant à améliorer leur aptitude à s'adapter aux incidences négatives des changements climatiques, à renforcer leur résilience face à ces changements et à favoriser de faibles émissions de gaz à effet de serre, sans menacer la production alimentaire (notamment un plan national d'adaptation, une contribution prévue déterminée au niveau national, une communication nationale et un rapport biennal actualisé, entre autres) »
- Statut : renseignable

ENJEU POUR LA FRANCE

La lutte contre le réchauffement climatique est sans conteste l'un des agendas les plus importants pour la communauté internationale et la France. Pour limiter la hausse du réchauffement à 2°C, voire 1.5°C, comme s'y est engagée la communauté internationale lors de la COP21, tous les pays vont devoir faire preuve d'un grand volontarisme et d'une action collective d'envergure.

COMPARAISON DES OBJECTIFS ONUISIEN ET FRANÇAIS

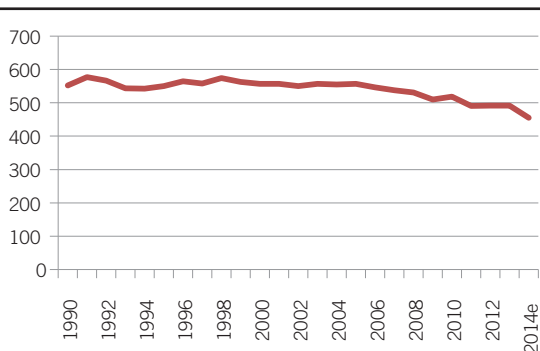
Les ODD, adoptés quelque mois avant la COP21, sont peu diserts sur les objectifs à atteindre en matière de lutte contre le réchauffement climatique. Les cibles énumérées dans l'ODD 13 concernent donc principalement la mise en œuvre effective de stratégies d'adaptation et d'atténuation du changement climatique.

À l'horizon 2030, la France s'est d'ores et déjà engagée – dans le cadre de la loi TECV et du Paquet énergie-climat européen – à réduire d'au moins 40 % ses émissions de gaz à effet de serre (par rapport à 1990). En 2015, la France a publié la Stratégie nationale bas-carbone (SNBC), outil de pilotage doté de budgets carbone sur les périodes 2015-2018, 2019-2023 et 2024-2028, et qui s'articule avec la révision du plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC) qui portait sur la période 2011-2015.

TENDANCE

Depuis 1990, les émissions en France ont baissé de 17,5 %. Si le rythme moyen de cette tendance se poursuivait, la réduction d'au moins 40 % des émissions ne serait pas atteinte. La capacité des dispositifs initiés par la loi TECV à accélérer significativement le rythme de réduction des émissions française, et à préparer un futur sans carbone d'ici 2050, reste à analyser.

Émissions en France, en Mteq CO₂



Source : Citepa.

Objectif 14. Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable

CIBLE RETENUE

- › Cible 14.5. D'ici à 2020, préserver au moins 10 % des zones marines et côtières, conformément au droit national et international et compte tenu des meilleures informations scientifiques disponibles.
- › Indicateur Agenda 2030 : « Proportion de la surface maritime couverte par des aires marines protégées »
- › Statut : renseignable

ENJEU POUR LA FRANCE

Les océans jouent un rôle crucial dans la préservation des équilibres planétaires qui rendent la Terre habitable pour l'humanité. Ainsi, la moitié de l'humanité dépend de la biodiversité marine et côtière pour assurer ses moyens de subsistance et d'existence. D'autre part, les océans jouent un rôle crucial dans l'atténuation du changement climatique, en absorbant environ 30 % du CO₂ d'origine anthropique. Ces fonctions essentielles des écosystèmes marins sont aujourd'hui menacées par la surexploitation des ressources halieutiques, par l'augmentation de la quantité de CO₂ dans l'atmosphère qui conduit à une

acidification des océans, et par la pollution et la disparition des habitats côtiers causés par les activités humaines.

COMPARAISON DES OBJECTIFS ONUISIEN ET FRANÇAIS

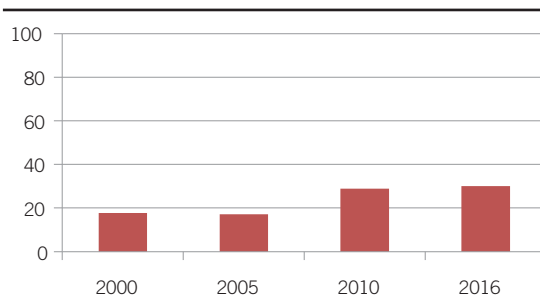
La cible 14.5 reprend l'objectif d'Aichi adopté par les Parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB), qui engage les États à couvrir par des aires marines protégées 10 % de leurs zones maritimes, d'ici à 2020.

En France, l'objectif quantifié issu du Grenelle de la mer en 2009, et entériné dans la Stratégie nationale pour la mer et les océans, surpasse l'ambition onusienne. Il prévoit de couvrir par des aires marines protégées 20 % des zones maritimes sous juridiction française d'ici à 2020.

TENDANCE

En 2010, un an après son adoption, l'objectif de 20 % était largement atteint avec 28,89 % des zones maritimes couvertes par des aires marines protégées. En 2016, la proportion était même de 30 %.

Proportion de la surface maritime couverte par des aires marines protégées, en %



Source : IAEG – UNEP.

CIBLE RETENUE

- › Cible 14.6. D'ici à 2020, interdire les subventions à la pêche qui contribuent à la surcapacité et à la surpêche, supprimer celles qui favorisent la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et s'abstenir d'en accorder de nouvelles sachant que l'octroi d'un traitement spécial et différencié efficace et approprié aux pays en développement et aux pays les moins avancés doit faire partie intégrante des négociations sur les subventions à la pêche menées dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce.
- › Indicateur Agenda 2030 : « Progrès réalisés par les pays dans la mise en œuvre des instruments internationaux visant à combattre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée ».
- › Statut : non renseignable à ce stade.

ENJEU POUR LA FRANCE

Certaines subventions à la pêche incitent les pêcheurs à des comportements non durables et contribuent indirectement à la surcapacité et à la surpêche. Ces subventions sont nuisibles pour la biodiversité marine.

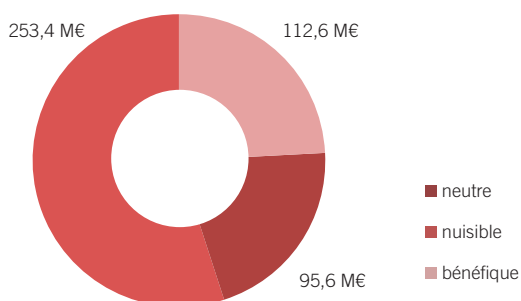
COMPARAISON DES OBJECTIFS ONU SIEN ET FRANÇAIS

La cible 14.6 engage les États à interdire les subventions contribuant à la surcapacité et à la surpêche d'ici à 2020. En d'autres termes, elle fixe l'objectif chiffré de porter à zéro de telles subventions.

Cet objectif n'est pas nouveau pour la France, qui s'est déjà engagée, dans le cadre de la CDB, à éliminer les subventions nuisibles à la biodiversité (Objectifs d'Aichi de 2010), et en particulier celles conduisant à la surpêche (*Johannesburg Plan of implementation* de 2002). Malheureusement, des indicateurs clairs et renseignables sur plusieurs années ne sont pas associés à ces objectifs, et les ODD n'apportent pas non plus d'indicateur renseignable à ce stade. À noter que la France, dans un rapport du Centre d'analyse stratégique (Sainteny, 2012), a tout de même réalisé une évaluation des subventions nuisibles en matière de pêche pour l'année 2008.

TENDANCE

Le rapport du CAS recense 7 types de subventions nuisibles, pour un coût total de 253,4 millions d'euros ; 55 % des aides publiques à la pêche professionnelle nuisent à la biodiversité. L'atteinte de la cible « 0 subvention nuisible à la biodiversité » dans le secteur de la pêche d'ici à 2020 pose alors un réel défi. Nous ne disposons pas d'une estimation plus récente de ces subventions qui nous permettrait de tracer une tendance.

Répartition des subventions à la pêche professionnelle pour l'année 2008, en million d'euros

Source : Rapport du centre d'analyse stratégique sur les aides publiques dommageables à la biodiversité (2012).

Objectif 15. Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

CIBLE RETENUE

- Cible 15.1. D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier des forêts, des zones humides, des montagnes et des zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux
- Indicateur Agenda 2030 : « Proportion des sites importants pour la biodiversité terrestre et la biodiversité des eaux douces qui sont couverts par des aires protégées (par type d'écosystème) »
- Statut : renseignable

ENJEU POUR LA FRANCE

La cible 15.1 porte sur l'équilibre des écosystèmes terrestres et d'eau douce. Grâce à son rôle central pour la biodiversité, l'état des eaux de surface est un enjeu particulièrement pertinent pour la France.

COMPARAISON DES OBJECTIFS ONU SIEN ET FRANÇAIS

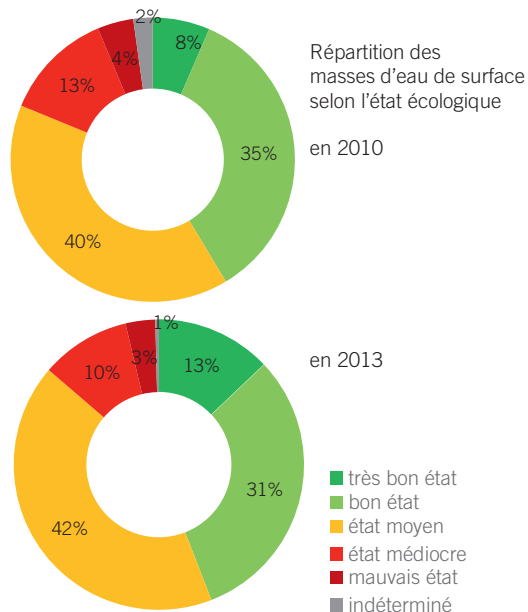
La cible 15.1 n'apporte pas de nouveaux objectifs chiffrés, puisqu'elle fait explicitement référence à des accords internationaux existants.

Au niveau européen, la directive-cadre sur l'eau engage la France dans un objectif de protection de la qualité des eaux et des milieux aquatiques. La qualité est évaluée à partir d'éléments biologiques, physico-chimiques et hydro-morphologiques, et les eaux sont alors classées selon une échelle allant du très bon état au mauvais état. L'objectif environnemental de la directive, formulé en 2000, est l'atteinte du bon état des eaux d'ici à 2015. Permettant des dérogations à cet objectif, la directive instaure une démarche de progrès par cycles de gestion de six années (2009-2015, 2015-2021), le bon état devant être atteint partout au plus tard en 2027.

TENDANCE

Entre 2010 et 2013, la part des masses d'eau de surface en « très bon état » a doublé, de 6,5 % à

12,9 %. La part des masses d'eau de surface en « bon état » a reculé de 3,7 points de pourcentage. Les deux catégories prises ensemble, 44,1 % des masses d'eau étaient au moins en bon état en 2013 contre 41,4 % en 2010. Il y a donc eu une amélioration. Néanmoins, l'atteinte de l'objectif de 100 % est loin d'être atteinte.



Source : Eaufrance.

CIBLE RETENUE

- › Cible 15.5. Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction.
- › Indicateur Agenda 2030 : « Indice de la Liste rouge de l'UICN »
- › Statut : renseignable

ENJEU POUR LA FRANCE

La France a une biodiversité extrêmement riche, mais la préservation de cette diversité n'est pas garantie : l'homogénéisation des habitats risque d'avoir un impact sur la diversité des espèces. C'est ce qu'on peut observer pour la faune aviaire par exemple, où les espèces spécialistes ont connu une réduction importante alors que les espèces généralistes ont vu leurs effectifs augmenter (ONB, 2016).

COMPARAISON DES OBJECTIFS ONU SIEN ET FRANÇAIS

La cible 15.5 oblige la France à mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité. Autrement dit, elle fixe l'objectif chiffré d'atteindre zéro perte de biodiversité en 2020 et elle associe cet objectif à

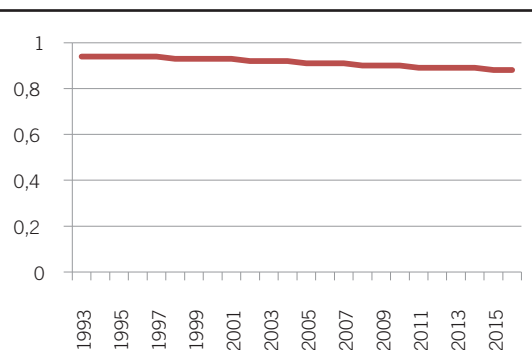
l'Indice de la Liste rouge de l'UICN, indice agrégé qui indique la probabilité et le risque de survie des espèces.

Dans le cadre de la CDB, de la Stratégie biodiversité de l'UE à l'horizon 2020 et de la Stratégie nationale pour la biodiversité, la France a déjà souscrit à cet objectif et à son indicateur.

TENDANCE

L'indice de la Liste rouge indique la probabilité de survie des espèces de manière agrégée sur une échelle de 0 à 1. La France se situe à un bon niveau, mais la probabilité de survie a diminué continuellement. Depuis 2010, date à laquelle elle a pris ses engagements, la France n'a pas réussi à inverser la tendance.

Indice de la Liste rouge



Objectif 16. Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous

CIBLE RETENUE

- › Cible 16.1. Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés
- › Indicateur Agenda 2030 : « Proportion de la population victime de violences physiques, psychologiques ou sexuelles au cours des 12 mois précédents »
- › Statut : partiellement renseignable

ENJEU POUR LA FRANCE

La cible 16.1 vise à réduire le taux de « victimisation », i.e. la proportion de la population ayant été victime de toutes formes de violences. En regard de la position de la France vis-à-vis de ses voisins européens, il est particulièrement important de

considérer la part des femmes ayant été victimes de violence physique ou sexuelle : un sondage de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (2012) montre qu'en moyenne 33 % de femmes en Europe déclarent avoir été victimes de violence ; ce chiffre est de 44 % en France.

COMPARAISON DES OBJECTIFS ONU SIEN ET FRANÇAIS

Malgré le poids de ce thème dans les débats politiques, la France ne s'est pas dotée d'objectif chiffré sur la réduction des violences, et notamment des violences faites aux femmes. Néanmoins, le gouvernement français a créé des dispositifs de lutte comme le Plan de mobilisation et de lutte contre toutes les violences faites aux femmes. L'objectif figurant dans la cible 16.1 n'est pas précis, mais impose, toutefois, de réduire « nettement » les violences.

TENDANCE

Les enquêtes « Cadre de vie et sécurité », publiées par l'INSEE en partenariat avec l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP), indiquent clairement l'inégalité hommes-femmes face aux violences. Parmi les 1,2 million de personnes ayant été victime d'un acte de violence physique ou sexuel hors-ménage entre 2012 et 2014, 56,1 % étaient des femmes. Depuis 2010, cette part a augmenté de 4,4 points. Quant aux violences intra-ménage, la part des femmes victimes est encore plus importante. Parmi les 949 000 personnes ayant été victimes de violence physique ou sexuelle au sein d'un ménage, 63,8 étaient des femmes. Cette part a baissé de 3,6 points, alors que le nombre total de victimes de violence intra-ménage a augmenté d'environ 100 000 entre 2010 et 2014.

Personnes victimes d'un acte de violence physique ou sexuel sur une période de deux ans

	Nombre de victimes sur deux ans en milliers			Part des femmes en %		
	2010-2011	2012-2013	2013-2014	2010-2011	2012-2013	2013-2014
Hors-ménages	1 243	1 268	1 232	51,7	50,2	56,1
Intra-ménage	841	843	949	67,4	67	63,8
Ensemble	1 942	1 977	2 044	57,1	54,5	57,9

Source : Insee ; ONDRP ; SSMSI - enquêtes Cadre de vie et sécurité 2007 à 2015.

CIBLE RETENUE

➤ Cible 16.6. Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux

- Indicateur Agenda 2030 : «Proportion de la population dont la dernière expérience avec les services publics a été satisfaisante»
- Statut : non renseignable à ce stade

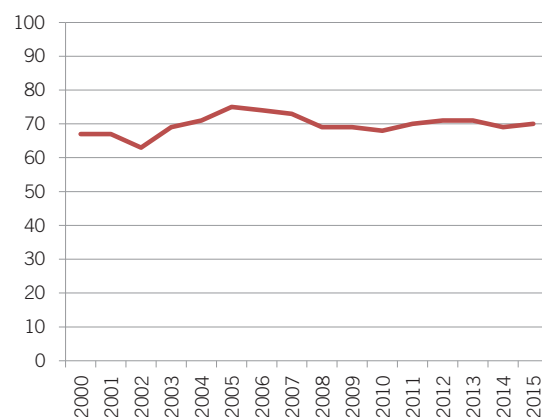
ENJEU POUR LA FRANCE

La corruption, et plus généralement la crise de confiance dans la démocratie sont devenues des sujets majeurs du débat politique français. La France a récemment pris des mesures pour porter renforcer la législation dans la lutte contre la corruption : une Haute Autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP) a été créée et, le 14 juin 2016, le projet de loi relatif à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (projet de loi « Sapin II ») a été adopté en première lecture par l'Assemblée nationale. On pourrait aussi mentionner d'autres enjeux importants pour la France, comme l'ouverture et la participation à tous les niveaux de décision (cible 16.7).

COMPARAISON DES OBJECTIFS ONU SIEN ET FRANÇAIS

Il n'existe pas, en France, d'objectif chiffré ou d'indicateur relatif à la corruption. La cible 16.6 n'apporte pas non plus d'objectif chiffré, et l'indicateur associé est non renseignable à ce stade, alors même que l'Indice de perception de la corruption (IPC) aurait pu être utilisé ; celui-ci mesure le degré de corruption *perçue* dans les administrations publiques et la classe politique sur une échelle de 0 à 100. La France atteint un indice de perception de corruption de 70 en 2015. Sur les quinze dernières années, l'indice de la France s'est légèrement amélioré, ayant atteint sa valeur la plus basse (63) en 2002 et sa valeur la plus haute (75) en 2005.

Indice de perception de corruption



Source : Transparency International.

Objectif 17. Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser

CIBLE RETENUE

- Cible 17.2. Faire en sorte que les pays développés honorent tous leurs engagements en matière d'aide publique au développement, notamment celui pris par nombre d'entre eux de consacrer 0,7 % de leur revenu national brut à l'aide aux pays en développement et entre 0,15 et 0,20 % à l'aide aux pays les moins avancés, les bailleurs de fonds étant encouragés à envisager de se fixer pour objectif de consacrer au moins 0,20 % de leur revenu national brut à l'aide aux pays les moins avancés
- Indicateur Agenda 2030 : « Aide publique nette au développement, montant total et montant alloué aux pays les moins avancés, en proportion du revenu national brut des pays donateurs membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE »
- Statut : renseignable

ENJEU POUR LA FRANCE

Revitaliser le Partenariat mondial pour le développement durable dépend notamment de la volonté politique et des engagements des pays développés à favoriser l'accès aux biens publics mondiaux et à promouvoir les mêmes opportunités socio-économiques entre pays. En matière de financement du développement, la communauté internationale s'appuie ainsi sur le Consensus de Monterrey, adopté par les Nations unies en 2002, qui fixe l'objectif de consacrer 0,7 % du revenu national brut (RNB) à l'aide publique au développement (APD) et d'affecter une part de 0,20 % du RNB en faveur des pays les moins avancés (PMA). Avec le Programme d'Action d'Addis Abeba adopté en 2015, la communauté internationale s'est engagée à renforcer la mobilisation des ressources domestiques et extérieure des pays en développement. Pour réussir pleinement cet objectif, une coopération au niveau international est nécessaire.

COMPARAISON DES OBJECTIFS ONU SIEN ET FRANÇAIS

Les objectifs chiffrés figurant dans la cible 17.2 sont les plus connus de la coopération internationale : il s'agit de porter l'APD à 0,7 % du RNB et 0,20 % à l'aide aux PMA.

Bien que ces engagements aient été pris par la France à plusieurs reprises, ils font jusqu'ici l'objet de formulations moins précises. Ainsi, le Président de la République s'est engagé en 2013 à respecter

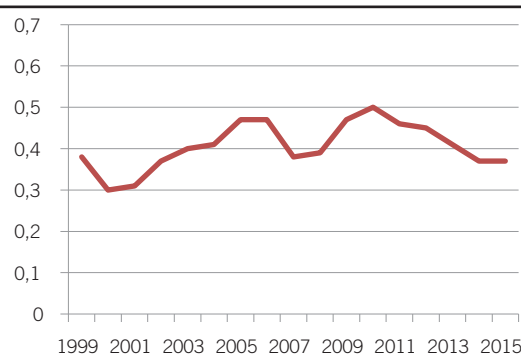
l'objectif de 0,7 % « dès le retour à la croissance », et le dernier engagement en date (Conseil des affaires étrangères sur le financement du développement 2015) est un objectif général au niveau européen.

TENDANCE

Le ratio APD/RNB français était de 0,37 % en 2015. L'évolution générale de l'APD française suit une trajectoire à la hausse en moyenne sur les quinze dernières années, même si elle décline depuis 2010. La France était le 4^e bailleur mondial entre 2010 et 2012 ; elle est passée à la 5^e place en 2013.

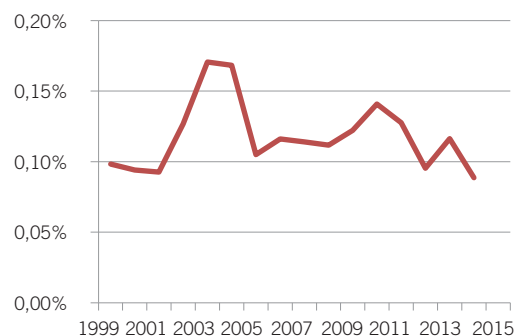
L'APD aux PMA a connu une évolution similaire. Entre 2006 et 2010, elle a augmenté et s'approchait des 0,15 %. Pourtant, elle n'a jamais atteint l'objectif de 0,20 % et est aujourd'hui en baisse.

Ratio APD/RNB, en %



Source : OCDE

Ratio APD consacrée aux pays les moins avancés, en % du RNB



Source : OCDE

Annexe 2. Comparaison des objectifs chiffrés que les ODD apportent et des objectifs « officiels » d'ores et déjà adoptés par la France

Ce tableau résume la comparaison effectuée dans le cadre de cette étude entre les objectifs chiffrés que les ODD apportent et ceux sur lesquels la France s'est d'ores et déjà engagée. Nous avons identifié ces derniers sur la base d'une revue – la plus exhaustive possible – des stratégies et lois nationales, des directives européennes et autres conventions internationales auxquelles la France a souscrit.

Nous identifions dans ce tableau des enjeux pour lesquels les ODD apportent des objectifs nouveaux (ou plus ambitieux). Cela ne veut pas dire que ces enjeux ne sont pas déjà dans l'agenda

politique en France. Elle s'est même souvent dotée d'indicateurs de suivi, voire d'objectifs de principe (égalité hommes-femmes), auxquels cependant ne sont pas associés des objectifs chiffrés à un horizon donné.

Nous identifions également des cas où la France a non seulement déjà des indicateurs de suivi, mais aussi des objectifs plus ambitieux que ce qu'apportent les ODD. Même si la France a d'ores et déjà un objectif plus ambitieux que les ODD, ces derniers ne sont pas sans intérêt : les ODD apportent en effet des objectifs communs et mondiaux qui permettront une comparaison internationale et qui peuvent inciter à la coopération entre pays et entre acteurs de la société civile au-delà de leurs frontières nationales.

Enfin, il y a des enjeux pour lesquels ni les ODD ni la France n'ont d'objectifs chiffrés, même s'ils peuvent avoir des indicateurs de suivi.

Tableau 6. Comparaison du niveau d'ambition entre les ODD et les objectifs français

Les objectifs de l'Agenda 2030 sont plus ambitieux que les objectifs français

	Enjeu	Objectifs chiffrés dans les cibles des ODD	Objectifs chiffrés dans l'arsenal politique en France
	Lutte contre la pauvreté	La cible 1.2 fixe l'objectif de réduire de 50 % la pauvreté et associe à cet objectif l'indicateur : « proportion de la population vivant au-dessous du seuil national de pauvreté ». En France, le seuil national de pauvreté est défini par le « taux de pauvreté monétaire après transferts sociaux en % de la population totale ».	En France, l'enjeu de la pauvreté est couvert par de nombreuses politiques et fait l'objet d'un suivi par des indicateurs quantitatifs. Mais il n'y a pas d'objectif chiffré comme celui fixé par la cible 1.2.
	Lutte contre les maladies non transmissibles	La cible 3.4 fixe l'objectif de réduire d'un tiers le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et associe à cet objectif l'indicateur : « taux de mortalité attribuable à des maladies cardiovasculaires, au cancer, au diabète ou à des maladies respiratoires chroniques ».	La France a pris un engagement volontaire dans le cadre du Non Communicable Disease Action Plan 2013-2020 de l'OMS, qui vise à réduire d'un quart le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles d'ici à 2025 au niveau global. Cet engagement n'a pas été traduit dans un objectif au niveau national.
	Éducation de qualité	La cible 4.1 fixe l'objectif d'offrir à 100 % des élèves une éducation de qualité et associe cet objectif à l'indicateur : « proportion d'enfants et de jeunes : a) en cours élémentaire ; b) en fin de cycle primaire ; c) en fin de premier cycle du secondaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en i) lecture et ii) mathématiques ». C'est l'indicateur PISA qui est proposé pour évaluer l'acquisition de ces aptitudes minimales pour les pays de l'OCDE.	En France, la scolarité obligatoire doit garantir à chaque élève entre 6 et 16 ans les moyens nécessaires à l'acquisition d'un socle commun de connaissances et de compétences. En revanche, cet objectif ne mesure pas les compétences réellement acquises tel que proposé par l'objectif de la cible 4.1 et l'indicateur PISA associé.
	Lutte contre les inégalités scolaires	La cible 4.5 fixe l'objectif de porter à zéro l'écart d'achèvement du collège entre les élèves issus de ménages pauvres et ceux issus de ménages riches, et y associe notamment l'indicateur « indice de parité (quintile inférieur/supérieur de richesse) »*.	La Loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République fixe l'objectif de ramener à moins de 10 % les écarts de réussite scolaire entre les élèves de l'éducation prioritaire et les autres élèves de France (sans échéance claire). L'objectif est basé sur les résultats de l'étude PISA. Cet objectif cible les inégalités scolaires territoriales.
	Égalité hommes-femmes dans la vie économique	La cible 5.5 fixe l'objectif d'un accès égal aux postes de cadres et y associe l'indicateur : « proportion de femmes occupant des postes de direction (cadres moyes et supérieurs) ».	L'égalité des sexes dans la vie économique est un principe en France et plusieurs indicateurs de suivi existent. Néanmoins, il n'y a pas d'objectif chiffré concernant l'accès des femmes à tous les niveaux de postes de direction.

* L'Agenda 2030 propose encore d'autres indices de parité que celui sur lequel nous nous concentrons ici : femmes/hommes, urbain/rural, et autres paramètres tels que le handicap, le statut d'autochtone et les situations de conflit à mesure que les données deviennent disponibles.

Les objectifs de l'Agenda 2030 sont plus ambitieux que les objectifs français (suite)

Accès à l'assainissement	La cible 6.2. fixe l'objectif de donner à 100% de la population l'accès à l'assainissement et l'associe à l'indicateur « Proportion de la population utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité, notamment des équipements pour se laver les mains avec de l'eau et du savon ».	L'accès à l'assainissement est un droit humain fondamental mais sa mise en œuvre effective n'est que partiellement transposée en droit français. Il n'y a pas d'objectif chiffré.
Plein emploi	La cible 8.5 fixe l'objectif de plein emploi. L'indicateur de suivi est le « taux de chômage total en % »*.	La baisse du chômage est un objectif déclaré en France et fait l'objet de nombreux indicateurs de suivi. Néanmoins, il n'y a pas d'objectif chiffré de long terme.
Réduction des inégalités de revenu	La cible 10.1 fixe un objectif : la croissance des revenus des 40 % de la population les plus pauvres doit être supérieure à celle du revenu moyen national.	Bien qu'il y ait des politiques visant à réduire les inégalités en France, ainsi que des indicateurs de suivi, il n'y a pas d'objectif chiffré tel que formulé par la cible 10.1.
Logements adéquats	La cible 11.1 aspire à ce que 100% de la population ait accès à des logements adéquats d'ici 2030. Il existe un indicateur onusien pour cette cible mais il manque des données pour les pays développés.	En France, il y a plusieurs objectifs et droits en lien avec le l'accès au logement adéquat. Dans une approche par le droit, complémentaire à l'approche par les objectifs chiffrés, le propriétaire est dans l'obligation de fournir au locataire un logement décent. La loi DALO de 2007 fixe aussi l'objectif (contraignant) d'offrir un logement à ceux qui le réclament, avec délais et procédures amiables et contentieuses si besoin. Récemment, la loi relative à la transition énergétique a assigné des objectifs de division par deux de la précarité énergétique et de rénovation de 500 000 logements par an, dont la moitié occupés par des ménages modestes, visant ainsi une baisse de 15 % de la précarité énergétique d'ici 2020. Il n'existe cependant pas d'objectifs chiffrés portant directement sur nos deux indicateurs.
Aide publique au développement	La cible 17.2 fixe deux objectifs chiffrés : porter l'APD à 0,7 % du RNB et consacrer 0,20 % du RNB aux PMA. Ces objectifs sont associés aux indicateurs : « aide publique nette au développement, montant total et montant alloué aux pays les moins avancés, en proportion du revenu national brut des pays donateurs membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE ».	Bien que cet engagement ait été pris au niveau présidentiel à plusieurs reprises, il fait l'objet de formulations moins précises. Le Président de la République s'est ainsi engagé à respecter cet objectif de 0,7 % du RNB consacré à l'APD « dès le retour à la croissance », et le dernier engagement en date (2015) est un objectif général au niveau européen.

* Soit un objectif de faire baisser le taux de chômage à son niveau « résiduel », ce qui correspondrait à 3,5 % (Pisany-Ferry, 2000) en France.

Ni les ODD ni la France n'apportent des objectifs chiffrés ambitieux

Égalité hommes-femmes dans le partage des tâches domestiques	La cible 5.4 ne formule pas d'objectif précis, mais elle permet un suivi des progrès via l'indicateur renseignant : « proportion du temps consacré à des soins et travaux domestiques non rémunérés, par sexe ».	Bien que la France soit dotée d'indicateurs pour suivre cet enjeu, elle n'a pas d'objectif chiffré.
Réduction de toutes les formes de violences, notamment les violences faites aux femmes	La cible 16.1 ne formule pas d'objectif précis, mais elle permet un suivi des progrès via l'indicateur : « proportion de la population victime de violences physiques, psychologiques ou sexuelles au cours des 12 mois précédents », qui n'est que partiellement renseignant à ce stade.	Bien que la France soit dotée d'indicateurs pour suivre cet enjeu et qu'elle ait un plan de mobilisation pour la lutte contre les violences faites aux femmes, elle n'a pas d'objectif chiffré.
Lutte contre la corruption	La cible 16.6 ne formule pas d'objectif précis, ni d'indicateur de suivi : l'indicateur associé, « proportion de la population dont la dernière expérience avec les services publics a été satisfaisante », n'est pas renseignant à ce stade.	Il existe en France de nombreuses politiques visant à améliorer la transparence. En revanche, il n'y a pas d'objectif chiffré ni d'indicateur de suivi.

La France a d'ores et déjà des objectifs chiffrés ambitieux

Réduction des pesticides	La cible 2.4 ne formule pas d'objectif chiffré. Elle n'apporte pas non plus d'indicateur de suivi, car l'indicateur associé, « proportion des zones agricoles exploitées de manière productive et durable », n'est pas renseignable à ce stade.	La France est déjà soumise à des objectifs ambitieux. Dans le cadre du Plan Ecophyto relatif aux pesticides, la France s'est donnée l'objectif de réduire de 50 % l'utilisation de produits phytosanitaires d'ici à 2025, par rapport à 2008, et associe à cet objectif l'indicateur : « nodu agricole ».
Agriculture biologique	La cible 2.4 ne formule pas d'objectif chiffré. Elle n'apporte pas non plus d'indicateur de suivi, car l'indicateur associé, « proportion des zones agricoles exploitées de manière productive et durable », n'est pas renseignable à ce stade.	La France est déjà soumise à des objectifs ambitieux. Dans le cadre du programme Ambition bio 2017, elle vise à doubler la part des surfaces en agriculture biologique entre 2013 et 2014. L'indicateur associé est la part de la surface agricole utilisée (SAU) en agriculture biologique (AB).
Qualité de l'air et santé	La cible 3.9 ne formule pas d'objectif chiffré, mais propose un indicateur de suivi : « taux de mortalité due à la pollution de l'air ».	Il n'y a pas d'objectif, au niveau national, de réduction du taux de mortalité due à la pollution de l'air mais il y a un objectif de réduction de la pollution de l'air (voir 11.6).
Traitement des eaux usées	La cible 6.3 fixe l'objectif de réduire de 50 % la proportion d'eaux usées non traitées et associe à cet objectif l'indicateur : « proportion des eaux usées traitées sans danger ».	Il y a un objectif chiffré plus ambitieux en France : toutes les eaux usées doivent être traitées conformément à la directive ERU. L'indicateur de suivi est la « Proportion des eaux usées traitées non conformément à la directive ERU (agglomérations supérieures ou égales à 2 000 EH) ».
Énergies renouvelables	La cible 7.2 ne formule pas d'objectif précis, mais propose un indicateur : « part de l'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie ».	La France est déjà soumise à un objectif ambitieux. La loi TECV fixe l'objectif de porter la part des énergies renouvelables à 32 % de la consommation finale d'énergie en 2030 et à 40 % de la production d'électricité.
Efficacité énergétique	La cible 7.3 fixe l'objectif de doubler l'efficacité énergétique mondiale et associe à cet objectif l'indicateur : « intensité énergétique [rapport entre énergie primaire et produit intérieur brut (PIB)] ».	La France est déjà soumise à un objectif ambitieux. La loi TECV fixe l'objectif de réduire la consommation d'énergie finale de 50 % en 2050, par rapport à 2012, avec un objectif intermédiaire de 20 % en 2030.
Efficacité matières premières	La cible 8.4 fixe l'objectif de découpler croissance économique et dégradation de l'environnement et associe à cet objectif les indicateurs : « empreinte matérielle, empreinte matérielle par habitant et empreinte matérielle par unité de PIB » et « consommation intérieure apparente de matières, consommation intérieure apparente de matières par habitant et consommation intérieure apparente de matières par unité de PIB ».	La France a un objectif de réduction absolue l'utilisation de matières premières, avec un indicateur associé : la « Consommation intérieure apparente de matières » (Programme national de prévention des déchets 2014-2020).
Industrie durable	La cible 9.4 ne formule pas d'objectif chiffré, mais propose un indicateur de suivi : « émissions de CO2 par unité de valeur ajoutée », qui n'est pas un indicateur spécifique à l'industrie.	La France a un objectif chiffré pour l'industrie : diminuer les émissions de GES de 24 % à l'horizon du 3e budget carbone (2024-2028) et de 75 % d'ici à 2050 (par rapport à 2013) (Stratégie bas carbone). Cet objectif est associé à un indicateur : « Emissions de GES de l'industrie manufacturière en Mteq CO2 ».
Renforcement de la R&D	La cible 9.5 ne formule pas d'objectif chiffré, mais propose les indicateurs : « dépenses de recherche & développement en proportion du PIB » et « nombre de chercheurs (équivalent plein temps) par million d'habitants ».	La France est soumise à un objectif chiffré : porter l'investissement dans la recherche et le développement à 3 % du PIB d'ici à 2020. Cet objectif est associé à un indicateur : « Dépenses (publiques et privées) de recherche-développement en proportion du PIB ».
Limitation de la pollution de l'air	La cible 11.6 ne formule pas d'objectif précis, mais propose l'indicateur de suivi : « niveau moyen annuel de particules fines (PM 2,5 et PM 10, par exemple) dans les villes, pondéré en fonction du nombre d'habitants ».	Il y a un objectif chiffré qui limite la pollution de l'air à 20 µg/m3 en niveau moyen annuel en 2020 (Directive 2008/50/EC). L'indicateur de suivi est le « niveau moyen annuel de particules fines (PM 2,5) dans les villes, pondéré en fonction du nombre d'habitants ».
Lutte contre le gaspillage alimentaire	La cible 12.3 fixe l'objectif chiffré de réduire de 50 % les déchets alimentaires à l'échelle mondiale et associe à cet objectif l'indicateur : « indice mondial des pertes alimentaires », qui n'est pas renseignable à ce stade.	Alors que l'objectif onusien est formulé au niveau mondial, il y a en France un objectif de réduction de 50 % du gaspillage alimentaire d'ici à 2025 au niveau national (Programme national de prévention des déchets 2014-2020).
Recyclage des déchets	La cible 12.5 ne formule pas d'objectif chiffré, mais propose l'indicateur de suivi : « taux de recyclage national, tonnes de matériaux recyclés ».	Il y a déjà un objectif chiffré en France. La directive Cadre sur les déchets (directive 2008/98/CE) du 19 novembre 2008 fixe l'objectif de porter à 50 % le réemploi ou recyclage des déchets ménagers et assimilés en 2020.

La France a d'ores et déjà des objectifs chiffrés ambitieux (suite)

Réduction des émissions de CO₂	La cible 13.2 ne formule pas d'objectif chiffré, mais propose l'indicateur de suivi: « nombre de pays ayant déclaré avoir mis en place ou mis en œuvre une politique/une stratégie/ un plan intégré visant à améliorer leur aptitude à s'adapter aux incidences négatives des changements climatiques, à renforcer leur résilience face à ces changements et à favoriser de faibles émissions de gaz à effet de serre, sans menacer la production alimentaire (notamment un plan national d'adaptation, une contribution prévue déterminée au niveau national, une communication nationale et un rapport biennal actualisé, entre autres) ».	Il y a des objectifs quantifiés en France. La France s'est engagée à réduire ses émissions de GES de 40 % en 2030 (par rapport à 1990) et de 75 % en 2050 (Loi TECV).
Protection des milieux marins	La cible 14.5 fixe l'objectif d'avoir 10 % des zones marines et côtières en aires marines protégées d'ici à 2020. L'indicateur associé est la « proportion de la surface maritime couverte par des aires marines protégées ».	La France s'est engagée à porter à 20 % la surface maritime protégée d'ici à 2020 (Stratégie nationale pour les aires marines protégées).
Pêche durable	La cible 14.6 fixe l'objectif de zéro subvention nuisible à une pêche durable. Alors qu'il y a un objectif clair, il n'y a pas d'indicateur de suivi associé.	La France a déjà souscrit à cet objectif de zéro subvention nuisible à la pêche durable (objectif d'Aichi n°3). En revanche, il manque un indicateur clair et renseignable associé à cet objectif.
Protection des écosystèmes	La cible 15.1 n'apporte pas de nouveaux objectifs, la cible faisant référence à des accords internationaux existants. Mais elle propose notamment l'indicateur : « proportion des sites importants pour la biodiversité terrestre et la biodiversité des eaux douces qui sont couverts par des aires protégées (par type d'écosystème) ».	Il y a un objectif chiffré contraignant la France à assurer que toutes ses masses d'eau de surface atteignent au moins un bon état en 2015 (Directive-cadre sur l'eau [directive 2000/60/CE]).
Préservation de la biodiversité	La cible 15.5 fixe l'objectif de zéro appauvrissement de la biodiversité d'ici à 2020 et associe à cet objectif l'indicateur : « indice de la Liste rouge ».	La France a déjà souscrit à cet objectif de zéro appauvrissement de la biodiversité d'ici à 2020 (Stratégie de biodiversité).

Annexe 3. Étape 1 de sélection des cibles

Dans le tableau ci-dessous, nous expliquons sous quels critères nous avons décidé de ne pas traiter certaines cibles dans cette étude. Outre les cibles de moyens²³, nous avons également éliminé celles qui nous semblaient trop ambiguës et celles qui ne peuvent être mise en œuvre que grâce à une action multilatérale. Les cibles restantes sont toutes pertinentes pour la France. Nous en avons alors sélectionné deux par ODD, maximum, en retenant celles qui nous semblaient les plus importantes dans le contexte français. Certaines des cibles retenues sont multidimensionnelles et abordent plusieurs enjeux : nous ne traitons que l'enjeu identifié comme particulièrement fort.

23. Nous avons décidé de ne pas traiter les cibles de moyens dans le cadre de cette étude, à l'exception de la cible 17.2.

Par souci de synthèse, seuls apparaissent dans le tableau les numéros des cibles, et non leur intitulé complet que l'on peut retrouver sur le site de l'ONU : <https://sustainabledevelopment.un.org/sdgs>.

Cibles éliminées par critère d'élimination

Cibles nécessitant une action multilatérale	Cibles 2.5, 10.5, 10.6, 16.8
Cibles trop ambiguës	Cibles 5.1, 6.6, 10.7, 16.3
Cibles de moyens	Cibles 1.a, 1.b, 2.a, 2.b, 2.c, 3.a, 3.b, 3.c, 3.d, 4.a, 4.b, 4.c, 5.a, 5.b, 5.c, 6.a, 6.b, 7.a, 7.b, 8.a, 8.b, 9.a, 9.b, 9.c, 10.a, 10.b, 10.c, 11.a, 11.b, 11.c, 12.a, 12.b, 12.c, 13.a, 13.b, 14.a, 14.b, 14.c, 15.a, 15.b, 15.c, 16.a, 16.b, 10.3, 10.4, 15.9, 17.1, 17.3, 17.4, 17.5, 17.6, 17.7, 17.8, 17.9, 17.10, 17.11, 17.12, 17.13, 17.14, 17.15, 17.16, 17.17, 17.18, 17.19

RÉFÉRENCES

- Ademe (2016). *État des lieux des masses de gaspillages alimentaires et de sa gestion aux différentes étapes de la chaîne alimentaire*.
- AEE (2013, mars 14). *L'Allemagne et l'Autriche affichent les taux de recyclage les plus élevés, mais c'est au Royaume-Uni et en Irlande que ce taux augmente le plus rapidement*. Consulté 06 octobre 2016, à l'adresse : <http://www.eea.europa.eu/fr/pressroom/newsreleases/l2019allemagne-et-l2019autriche-affichent-les>.
- Billen, G., Garnier, J., & Lassaletta, L. (2013). The nitrogen cascade from agricultural soils to the sea: modelling nitrogen transfers at regional watershed and global scales. *Phil. Trans. R. Soc. B*, 368(1621), 20130123.
- Bon-Maury, G. et al. (2016). *Le coût économique des discriminations*. France Stratégie.
- Breakspear S. (2012). *The Policy impact of PISA: an exploration of the normative effect of international benchmarking in school system performance*. OECD Education WorkingPaper number 71 – OECD Publishing.
- Chancel, L., Voituriez, T. (2015). Prendre au sérieux la réduction des inégalités de revenus : un test décisif pour les objectifs de développement durable. *ISSUE BRIEFS N°06/2015*. IDDRI.
- Charbonnier, E. (2013, juillet 22). Les 5 statistiques positives de l'école française. Blog lemonde.fr. Consulté 06 octobre 2016, à l'adresse : <http://educationdechiffree.blog.lemonde.fr/2013/07/22/les-5-statistiques-positives-de-lecole-francaise/>.
- CGDD/SOeS (2015). *Bilan de la qualité de l'air en France en 2014*.
- CGDD (2016). Chiffres et statistiques - Opinions et pratiques environnementales des Français en 2015. N° 750. Consulté 06 octobre 2016, à l'adresse : http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/fileadmin/documents/Produits_editoriaux/Publications/Chiffres_et_statistiques/2016/chiffres-stats750-opinions-pratiques-environnementales-2015-avril2016-b.pdf.
- Kroll, C. (2015). *Sustainable Development Goals: Are the rich countries ready?* Gütersloh: Bertelsmann Foundation.
- Le Blanc, D. (2015). Towards integration at last? The sustainable development goals as a network of targets. *Sustainable Development* 23(3), 176-187.
- Lucas, P. et al. (2016). *Sustainable Development Goals in The Netherlands. Building blocks for environmental policy for 2030*. PBL Netherlands Environment Assessment Agency. Policy study.
- Medina, S., & Pascal, M. (2012). *Résumé des résultats du projet Aphekom 2008-2011. Des clefs pour mieux comprendre les impacts de la pollution atmosphérique urbaine sur la santé en Europe*. Saint-Maurice: Institut de veille sanitaire.
- Niestroy, I. (2016). *How are we getting ready? The 2030 Agenda for Sustainable Development in the EU and its Member States: Analysis and Action so far*. Deutsches Institut für Entwicklungspolitik.
- OCDE (2011). « Cuisiner, s'occuper des enfants, construire ou réparer : le travail non rémunéré à travers le monde ».
- Dans : OECD. *Panorama de la société 2011. Les indicateurs sociaux de l'OCDE*.
- OCDE (2012). *France PISA 2012 : faits marquants*.
- OCDE (2015b). *Vers un système d'éducation plus inclusif en France ?* OCDE : Série Politiques meilleures.
- OCDE (2015a). *Tous concernés : pourquoi moins d'inégalité profite à tous*.
- OCDE (2016). *Examens environnementaux de l'OCDE France 2016*.
- OMS (2015). *NCD Progress monitor report*.
- OMS (2016). *World Health Statistics 2016*. Consulté 06 octobre 2016, à l'adresse : http://www.who.int/gho/publications/world_health_statistics/2016/whs2016_AnnexA_MortalityAirPollution.pdf.
- ONB (2016). *Évolution des populations d'oiseaux communs spécialistes*. Consulté 06 octobre 2016, à l'adresse : <http://indicateurs-biodiversite.naturefrance.fr/indicateurs/evolution-des-populations-doiseaux-communs-specialistes>.
- Pisany-Ferry, J. (2000). *Plein emploi*. Conseil d'analyse économique.
- Poize, N., & Rüdinger, A. (2014). *Citizen projects for renewable energy production: a France-Germany comparison*. *WORKING PAPERS N°01/2014*. IDDRI.
- Sachs, J. D., Schmidt-Traub, G., & Durand-Delacore, D. (2016, février 15). *Preliminary Sustainable Development Goal (SDG) Index and Dashboard*. SDSN Working Paper.
- Sachs, J. et al. (2016). *SDG Index and dashboards—a global report*. New York: Bertelsmann Stiftung and Sustainable Development Solutions Network (SDSN).
- Sainteny, G. (2012). *Les aides publiques dommageables à la biodiversité*. Rapports & Documents n°43. Centre d'analyse stratégique (CAS).
- Stiglitz, J. E. (2012). *Le prix de l'inégalité*. Paris : Les Liens qui libèrent.
- UNESCO (2016). *Education for people and planet. Creating sustainable futures for all*. Global Education Monitoring Report 2016. Statistical tables. Consulté 06 octobre 2016, à l'adresse : https://en.unesco.org/gem-report/sites/gem-report/files/GEM_Report_2016_2nd_edition_Statistical_Tables.pdf.
- Vaillé, J., Brimont, L. (2016). *Faire des objectifs de développement durable un levier d'action politique, pour les pays européens et la France*. *POLICY BRIEFS N°02/2016*. IDDRI.
- Weitz, N. et al. (2015). *Sustainable Development Goals for Sweden: Insights on Setting a National Agenda*. Stockholm Environment Institute.
- Soit un objectif de faire baisser le taux de chômage à son niveau « résiduel », ce qui correspondrait à 3,5 % (Pisany-Ferry, 2000) en France.

La France passera-t-elle le test des Objectifs du développement durable (ODD) ?

Une évaluation des nouveautés et des défis des ODD pour la France

Elisabeth Hege, Julie Vaillé, Damien Demailly, Laura Brimont (Iddri)

PUBLICATIONS DE L'IDDRI

- Brimont, L., Vaillé, J., Demailly, D. (2016). Mise en œuvre des ODD : que font les pays ? Une revue des rapports volontaires présentés au Forum politique de haut niveau, Iddri, *Issue Briefs* n°17/16.
- Vaillé, J., Brimont, L. (2016). Faire des Objectifs de développement durable un levier d'action politique, pour les pays européens et la France, Iddri, *Policy Briefs* n°02/16.
- Demailly, D., Spinazzé, L., Treyer, S. (2016). Développement durable : quatre priorités pour l'après-2015, Iddri, *Policy Briefs* n°04/16.
- Chancel, L., Voituriez, T. (2015). Prendre au sérieux la réduction des inégalités de revenus : un test décisif pour les objectifs de développement durable, Iddri, *Issue Briefs* n°06/15.
- Voituriez, A. (2015). Trois engagements à prendre par les gouvernements pour faire des Objectifs de développement durable les moteurs d'une transformation majeure, Iddri, *Issue Briefs* n°03/14.

Publications disponibles en ligne sur : www.iddri.org

Institut de recherche sur les politiques, l'Institut du développement durable et des relations internationales (Iddri) a pour objectif d'élaborer et de partager des clés d'analyse et de compréhension des enjeux stratégiques du développement durable dans une perspective mondiale. Basé à Paris, l'Iddri accompagne les différents acteurs dans la réflexion sur la gouvernance mondiale des grands problèmes collectifs que sont la lutte contre le changement climatique, la protection de la biodiversité, la sécurité alimentaire ou l'urbanisation et participe aux travaux sur la redéfinition des trajectoires de développement.

L'Iddri porte une attention toute particulière au développement de réseaux et de partenariats avec les pays émergents et les pays les plus exposés aux risques, de façon à mieux appréhender et partager différentes visions du développement durable et de la gouvernance. Afin de mener à bien son action, l'Iddri s'insère dans un réseau de partenaires issus des secteurs privé, académique, associatif ou public, en France, en Europe et dans le monde.

Institut indépendant, l'Iddri mobilise les moyens et les compétences pour diffuser les idées et les recherches scientifiques les plus pertinentes en amont des négociations et des décisions.

Ses travaux sont structurés transversalement autour de sept programmes thématiques : Gouvernance, Climat, Biodiversité, Océans et zones côtières, Fabrique urbaine, Agriculture et Nouvelle Prospérité.

Dans le cadre de son partenariat avec Sciences Po, de nombreux chercheurs de l'Iddri participent aux enseignements ainsi qu'au développement de programmes de recherche.

Fondation de recherche reconnue d'utilité publique, l'Iddri met à la disposition de tous, via son site Internet, ses différentes analyses et propositions.

L'Iddri organise sa politique de publications autour de collections propres, d'ouvrages en partenariat (comme *Regards sur la Terre*, fruit d'une collaboration avec l'Agence française de développement et d'un partenariat éditorial avec Armand Colin), et de publications dans des revues scientifiques. L'Iddri publie également les études menées dans le cadre du Club d'ingénierie prospective énergie et environnement [CLIP] : *Les Cahiers du CLIP*. Les collections de l'Iddri sont constituées de textes courts (*Issue Briefs* et *Policy Briefs*), de documents de travail (*Working Papers*) et d'études ou rapports (*Studies*).

Pour en savoir plus sur les activités et les publications de l'Iddri, visitez www.iddri.org

www.iddri.org

